



UNIVERSITÀ DI CORSICA
PASQUALE PAOLI

Guide de l'étudiant

| réussir vos études |
| vie pratique |

| l'organisation de vos études |
| la recherche |

| découvrir l'université |
| les activités étudiantes |

2008 - 2009





UNIVERSITÀ DI CORSICA

PASQUALE PAOLI

Guide de l'étudiant

2008 - 2009

Università di Corsica
BP 52 - 20250 Corti
Tél. : + 33 (0)4 95 45 00 00
www.univ-corse.fr

Rédaction :

SCUIO-IP de l'Université de Corse

Responsables de la publication :

Isabelle Mayer - Alain Guez.

Publicité : Isabelle Mayer.

Secrétariat et comptabilité :

Isabelle Mayer.

Maquette : Mediaterra

20600 Bastia.

www.mediaterra.fr

Impression :

ID - Impression Design

92100 Boulogne.

Éditeur

Éd. Générales de France

33, rue Faidherbe

75011 Paris

Tél. : 01 43 48 02 44

Fax : 01 43 48 03 25

Mail : egf@ifrance.com

Dépôt légal :

3^e trimestre 2008





Antoine Aiello,
Président
de l'Université
de Corse

Siate i benvenuti à l'Università di Corsica

L'Université di Corsica poursuit depuis sa réouverture en 1981 un objectif clair et ambitieux : faire accéder ses étudiants aux savoirs, compétences et diplômes qui leur permettront d'intégrer la vie professionnelle dans les meilleures conditions.

Les enseignements proposés répondent aux attentes du monde du travail et sont liés aux problématiques d'avenir du développement de la Corse : Sciences de l'Environnement, Droit, Technologies de l'Information et de la Communication, Économie et Management, Sciences Humaines et Sociales. L'année 2008 précisera cette orientation avec notamment la création de parcours de haut niveau comme Sciences-Po, l'ouverture de la Licence Psychologie, la mise en place d'un suivi renforcé des étudiants (Plan Licence), l'essor des formations en alternance et des certifications en Informatique et en Langues, la valorisation de la langue et de la culture corse.

L'ambition de l'Université est aussi d'offrir à ses étudiants un cadre de vie et un ensemble de services adaptés aux exigences de l'enseignement supérieur. Notre campus présente un visage humain et convivial, ouvert à l'international, avec plus de 50 nationalités accueillies par exemple grâce au programme Erasmus, et permet une forte proximité entre les étudiants et leur encadrement. Un environnement exceptionnel favorise la pratique de nombreuses activités sportives ; les étudiants bénéficient également des dernières ressources de la communication et de l'information, comme le WiFi et l'Environnement Numérique de Travail. Enfin, le nouveau Centre Culturel Universitaire qui ouvrira en septembre 2008 vient compléter le cadre des activités culturelles du campus.

L'Université Pasquale Paoli place aujourd'hui plus que jamais les étudiants au cœur de son dispositif. Tout sera mis en œuvre pour atteindre avec vous cet objectif commun de réussite et vous faire partager notre passion d'une île résolument tournée vers l'avenir.

sommaire

7

Découvrir l'Université de Corse Pasquale Paoli

Zoom sur les Campus	p.8
L'Université en chiffres	p.9
L'organisation administrative	p.10
Les élus étudiants	p.12



13

Premiers pas

Les démarches administratives	p.14
Le web et vous	p.20



23

L'organisation de vos études

Pourquoi choisir l'Université de Corse Pasquale Paoli ?	p.25
Comprendre le LMD	p.26
Une offre diversifiée	p.28
La formation professionnelle	p.36
L'École doctorale	p.38
Les certifications	p.40

43

Réussir vos études

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle	p.44
Les ressources informatiques	p.45
Le Service Commun de la Documentation-Bibliothèque Universitaire	p.47
Les stages	p.48



59

S'ouvrir à l'international

Le Bureau des Relations
Internationales p.60

Les séjours d'études
à l'étranger p.61

Les stages à l'étranger p.63

Les activités étudiantes

49

Le Centre Culturel Universitaire p.50

Le Service Universitaire
des Activités Physiques
et Sportives p.52

Les associations p.54

L'aide aux projets étudiants p.56



65

La recherche

Les programmes
de recherche p.66

La Cellule de Valorisation
de la Recherche p.68



Vie pratique

69

Le Centre Régional des Oeuvres
Universitaires et Scolaires p.70

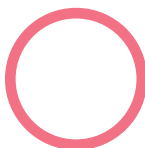
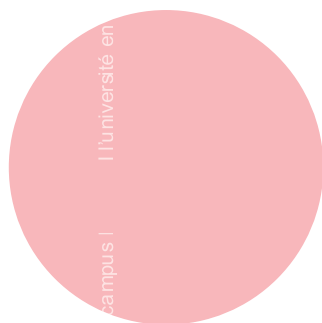
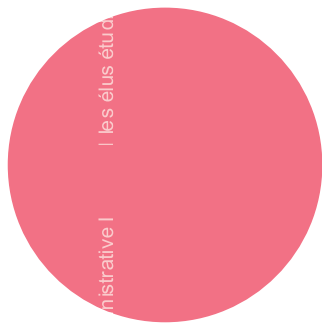
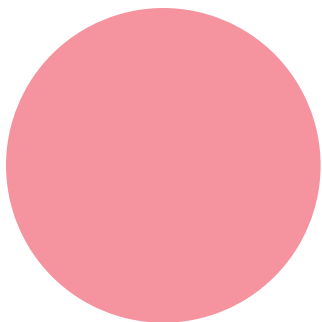
Les aides aux étudiants p.72

Les restaurants universitaires p.74

Le service
de la médecine préventive p.75

Contacts utiles p.76





Découvrir

L'UNIVERSITÉ
DE CORSE

Pasquale Paoli

Une Université : 3 sites

1

Le PALAZZU NAZIUNALE

(ou Palais National) a été le siège des institutions de l'état corse entre 1755 à 1768. Ce bâtiment chargé de symboles trône au cœur de la citadelle de Corte, et abrite :

- La Présidence
- Les Vice-présidents
- Le Secrétariat Général et des services administratifs
- L'École Doctorale
- La Direction de la Recherche et du Transfert qui regroupe l'ensemble des forces de recherche de l'Université.

2

Le Campus GRIMALDI

(anciennement Grossetti) où se situent :

- La Faculté de Sciences et Techniques
- L'Institut Universitaire de Technologie
- La Scolarité
- Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP)
- La Valorisation de la Recherche
- Le Département Santé
- La Halle des Sports
- Des Résidences Universitaires
- Un Restaurant Universitaire

La construction d'un nouveau bâtiment est en cours d'étude sur le Campus Grimaldi. Il accueillera les services administratifs de l'Université, la nouvelle Bibliothèque et le Centre culturel.

3

Le Campus MARIANI

(anciennement Caraman), est le premier campus ouvert à Corte en 1981. Au fil des extensions et restructurations, il héberge aujourd'hui :

- La Faculté de Lettres, Langues, Art, Sciences Humaines
- La Faculté de Droit, Sciences Sociales, Économiques et de Gestion
- L'IAE Institut d'Administration des Entreprises
- La Bibliothèque Universitaire
- La Scolarité Centrale
- Le Centre Culturel Universitaire (CCU)
- Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- La Médecine Préventive
- Les Relations Internationales
- La Direction Financière et Comptable
- Le Centre des Ressources Informatiques (CRI)
- La Direction du Patrimoine de la Logistique et de la Prévention (DPLP)
- Le siège administratif du CROUS
- Des Résidences Universitaires
- Un Restaurant Universitaire.

Une Université : 3 sites

Le PALAZZU NAZIUNALE
Le Campus GRIMALDI
Le Campus MARIANI

L'Université de Corse Pasquale Paoli

c'est...

4400

- 4 400 étudiants
- 3 campus
- 50 nationalités présentes sur les campus
- 240 enseignants et chercheurs et 130 ingénieurs, techniciens et administratifs

C omposantes

6 composantes

- 3 UFR,
- 1 IAE,
- 1 IUT,
- 1 Département santé

5 domaines de formation

- Droit, Économie, Gestion
- Arts, Lettres et Langues
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- Sciences et Technologies, Santé

D iplômes

- 24 mentions de licences,
- 13 licences professionnelles
- 23 spécialités réparties en 9 masters
- 5 DUT
- 1 DEUST

P artenaires

Une centaine d'universités partenaires, à travers le monde.

Le Président et les 3 conseils

Le Président est élu par le Conseil

d'Administration de l'Université pour 4 ans.

Il dirige l'Université, préside chaque conseil, prépare et exécute leurs délibérations. Il est assisté d'un directeur de cabinet, de vice-présidents et de chargés de mission qui constituent l'équipe présidentielle.



Les 3 conseils sont constitués de membres élus (enseignants-chercheurs, représentants du personnel, des étudiants) et de personnalités extérieurs. Ils siègent sous la responsabilité d'un vice-président.

1

• **Le Conseil d'Administration (CA)** détermine la politique de l'établissement, vote le budget, approuve les accords et conventions, examine et vote les décisions du CS et du CEVU, informe et consulte la communauté universitaire par le biais de ses représentants élus.

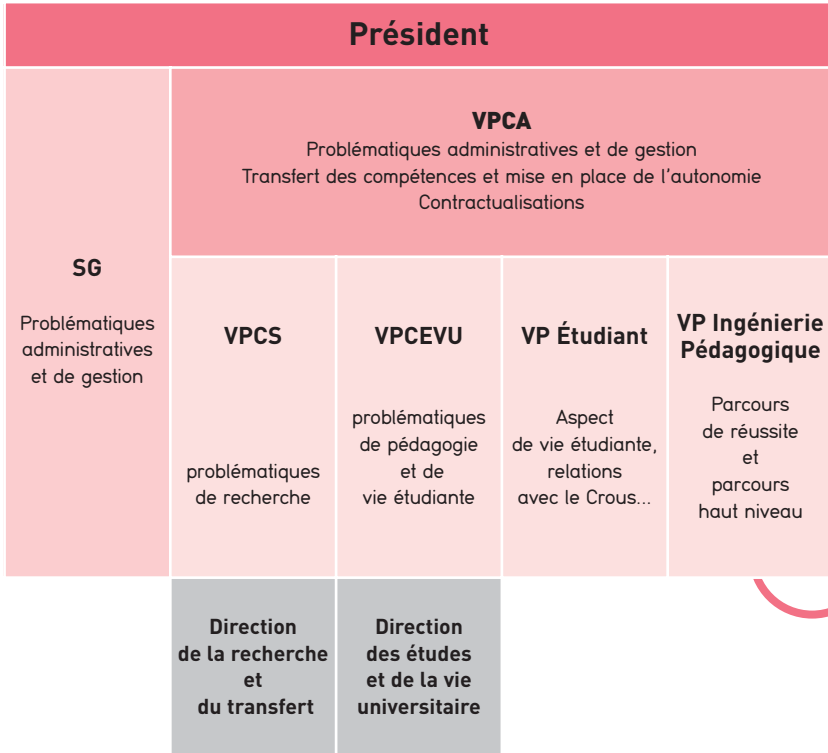
2

• **Le Conseil Scientifique (CS)** propose au CA les orientations de la politique de recherche. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche.

3

• **Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)** propose au CA les orientations en matière d'enseignement, met en œuvre les réformes ministérielles, instruit les projets de nouvelles filières et traite des questions d'orientation, d'insertion professionnelle et de conditions de vie des étudiants.

L'équipe dirigeante est assistée dans ses tâches par le secrétariat général, l'agence comptable et les services centraux de l'Université



Les autres conseils

Les conseils des composantes (UFR, Instituts, Département) définissent la politique de l'UFR, votent le budget de la composante, examinent les maquettes d'enseignements, traitent des questions ou projets propres à chaque composante, informent et consultent les membres de la composante, personnels et étudiants.



Vos représentants

Les représentants étudiants auprès des 3 conseils de l'Université sont élus pour 2 ans :

- 5 élus au CA
- 12 élus au CEVU
- 4 élus au CS.

De plus, un Vice – Président Étudiant est élu au sein du CEVU. Il est chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Les étudiants sont également représentés au sein des conseils d'UFR, d'Instituts ou de départements. Il faut se renseigner auprès de la composante de rattachement.

Le rôle d'un élu étudiant

1 - Participer aux prises de décision de l'Université par le vote du budget, l'élaboration des maquettes d'enseignements et des modalités de contrôle de connaissance,

- Proposer et défendre les revendications des étudiants devant les conseils,

3 - Informer les étudiants des travaux des conseils.

Les représentants actuels ont pris leurs fonctions en février 2008. Leur mandat s'achèvera en février 2010.

3 syndicats étudiants

sont actuellement référencés à l'Université de Corse :

Consulta di i studenti corsi (CSC)

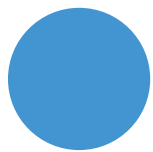
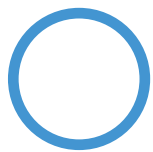
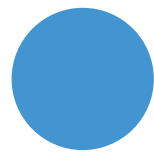
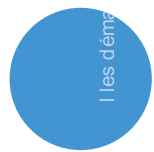
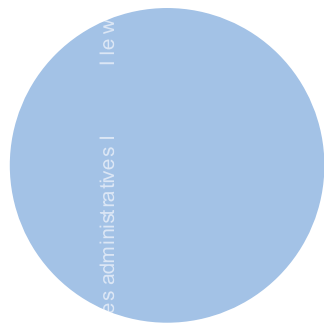
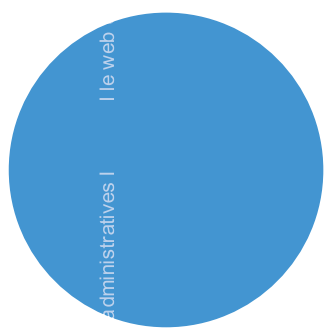
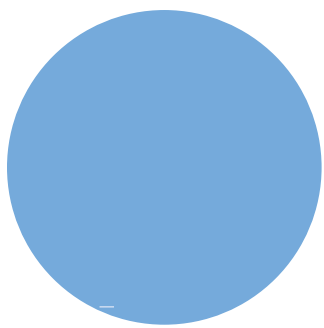
<http://cunsulta-di-i-studenti-corsi.over-blog.com/>

Ghjuventu Indipendentista (GI)

<http://www.ghjuventu-indipendentista.com/>

Ghjuventu Paolina (GP)

<http://www.ghjuventupaolina.com/>



Premiers
 À L'UNIVERSITÉ DE CORSE pas
 Pasquale Paoli

Le service de la scolarité

Le service de la scolarité gère le suivi administratif du cursus de l'étudiant, de sa demande d'inscription à la délivrance de son diplôme à l'Université de Corse.

Il gère les inscriptions administratives, les inscriptions pédagogiques, les transferts de dossier, la préparation des examens, la diffusion des notes et résultats, et la délivrance des relevés de notes et des diplômes

Afin de faciliter les démarches administratives, l'étudiant(e) devra toujours se présenter muni(e) de sa carte d'étudiant(e) aux horaires d'ouverture au public.

Horaires d'ouverture des bureaux au public

- du 1^{er} novembre au 30 juin :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h 15 à 12h
mercredi : de 9h 15 à 12h et de 14h 15 à 17h

- du 1^{er} juillet au

31 octobre :

lundi, mardi et jeudi : de 9h 15 à 12h et de 14h 15 à 17h
mercredi et vendredi : de 9h 15 à 12h

Localisation/coordonnées

les différents bureaux de scolarité sont répartis sur plusieurs sites afin d'être au plus près des lieux d'études des étudiants et en fonction de leur composante de rattachement :

le campus Grimaldi,

vous trouverez la **scolarité Sciences et Techniques :**

- gestion des étudiants des formations de la Faculté de Sciences et Techniques (FST)
- et du département Santé (PCEM1)

Tél. : +33 (0)4 95 45 00 51
dmorel@univ-corse.fr
lpoggi@univ-corse.fr

le campus Mariani,

vous trouverez la **scolarité Mariani**, qui prend en charge la gestion des étudiants :
- des formations de la Faculté de Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion (FDSEG) et de l'IAE

Tél. : +33 (0)4 95 45 00 13
foulas@univ-corse.fr
brancaj@univ-corse.fr
- des formations de la Faculté de Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS)

Tél. : +33 (0)4 95 45 00 15
cathyb@univ-corse.fr
dpaolini@univ-corse.fr
- en études doctorales : doctorants de toute l'Université de Corse
Tél. : +33 (0)4 95 45 00 02
scoldoct@univ-corse.fr

le campus Grimaldi,

vous trouverez également la **scolarité IUT :**
- gestion des étudiants des formations de l'IUT

Tél. : +33 (0)4 95 46 82 68
ou +33 (0)4 95 46 82 72
scolarite@iut.univ-corse.fr

Les modalités d'inscription

Les pré-requis à l'inscription

(voir modalités de contrôle des connaissances sur www.univ-corse.fr)

Inscription en 1^{re} année de Licence

Vous devez être titulaire de l'un des titres suivants :

- un baccalauréat français
- un titre français admis en dispense du baccalauréat conformément à la réglementation nationale
- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), option A (littéraire) ou option B (sciences)
- la Capacité en Droit 2^e année
- un diplôme européen de niveau baccalauréat pour les étudiants de la Communauté Européenne
- une autorisation d'inscription pour les étudiants étrangers hors Communauté Européenne.

Inscription en Licence 2^e ou 3^e année

Vous devez être titulaire de l'un des titres suivants :

- le diplôme requis pour pouvoir s'inscrire à la formation envisagée.

- une validation des études (dossier à retirer auprès de la scolarité du diplôme concerné) : cette procédure permet d'accéder aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, grâce à une validation des études. Vous devez retirer un dossier de demande de validation des études ou l'éditer sur le site internet et le déposer avant la date mentionnée sur le dossier
- une validation des acquis professionnels (voir service de la Formation Continue)
- une validation des acquis de l'expérience (voir service de la Formation Continue).

Inscription dans les filières sélectives (DEUST, DUT, Master, Licence professionnelle)

Vous devez être titulaire de l'un des titres suivants :

- une autorisation d'inscription : vous devez retirer un dossier de pré-inscription ou l'éditer sur le site internet et le déposer avant la date mentionnée sur le dossier afin que la commission pédagogique compétente puisse donner un avis avant validation par le directeur de la composante concernée
- une validation des acquis professionnels (voir service de la Formation Continue).



L'inscription administrative

La réglementation

L'inscription administrative est annuelle, individuelle et obligatoire. Elle seule confère la qualité d'étudiant. Elle doit être renouvelée chaque année universitaire ainsi que le paiement des droits d'inscription.

Il est interdit de s'inscrire la même année dans deux diplômes pour un même diplôme.

Aucune demande d'annulation de l'inscription administrative ne sera prise en compte après le 30 octobre (15 décembre pour les doctorants) sauf motifs d'interruption justifiés.

Le dossier de demande d'inscription administrative

L'étudiant(e) bénéficie de trois possibilités d'inscription :

- retirer un dossier d'inscription administrative à la scolarité (ou l'éditer sur le site de l'Université de Corse) puis le déposer complété le jour du rendez-vous fixé
- télécharger le dossier d'inscription administrative en ligne
- procéder à son inscription par le web via le site internet de l'Université de Corse (limitée aux étudiants inscrits l'année précédente)

Les périodes d'inscription

Les néo-bacheliers doivent s'inscrire dans le courant du mois de juillet.

Les autres étudiants doivent s'inscrire avant la date de rentrée de leur filière.

Les droits de scolarité

L'inscription administrative n'est validée qu'après règlement des droits de scolarité.

Les droits ne sont pas connus avant le mois de juillet de chaque année. Pour information, les droits pour une inscription en tarif normal en Licence ou en DUT s'élèvent à

173,57 euros, pour un Master à 230,57 euros et à 346,57 euros pour un doctorat pour l'année 2008/09.

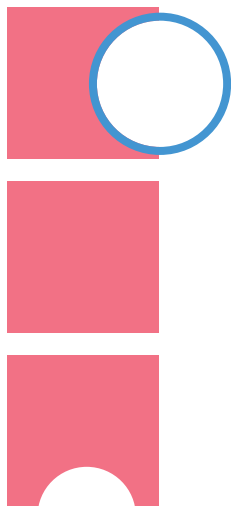
Les étudiants ayant payé la totalité des droits d'inscription et dont le changement de situation administrative (bourse tardive...) permet une exonération de tout ou partie des droits, peuvent retirer un imprimé de demande de remboursement des droits et le déposer en joignant impérativement toutes les pièces précisées.

Le transfert-arrivée ou le transfert-départ

Un étudiant voulant changer d'établissement doit demander avant la rentrée universitaire un transfert de dossier universitaire auprès de son université d'origine. Il nécessite l'avis favorable des deux présidents, celui de l'université d'origine et celui de l'université d'accueil.

Cas particuliers des étudiants étrangers

Quel que soit son profil, l'étudiant étranger doit relever d'une des quatre catégories suivantes pour pouvoir s'inscrire, chacune générant une gestion différente de leur demande d'inscription.





Les étudiants étrangers non concernés par la procédure d'admission préalable en premier cycle universitaire français

Ils bénéficient de la procédure d'inscription directe au même titre que les étudiants français s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- les titulaires du baccalauréat français, d'un titre français admis en dispense du baccalauréat, du baccalauréat français option internationale, du baccalauréat européen
- les ressortissants étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les dossiers sont gérés par un organisme français agréé
- les étudiants ressortissants d'un État membre de la Communauté Européenne ou d'un État partie à l'Espace Économique Européen :
 - inscription directe si titulaire du baccalauréat français ou d'une dispense reconnue

- sur demande de validation des études pour les autres cas
- les enfants de diplomates en poste en France
- les boursiers du gouvernement français
- les apatrides, réfugiés politiques, titulaires de la carte OFPRA
- les réfugiés politiques
- les candidats à un diplôme d'université ou à un DUT
- les étudiants venant étudier en France dans le cadre d'un accord inter-universitaire
- les étudiants diplômés des sections bilingues francophones dans un établissement habilité de leur pays d'origine.

Les étudiants étrangers soumis à la procédure d'admission préalable en premier cycle universitaire français (Licence)

Les étudiants de nationalité étrangère, titulaires d'un baccalauréat étranger, candidats à une première inscription en premier cycle d'études universitaires et ne

répondant pas aux conditions du cas n°1 sont soumis à la procédure de demande d'admission. Elle se déroule l'année précédant l'année universitaire d'inscription sollicitée.

Deux cas

1

- les étudiants résidents à l'étranger : ils

doivent retirer le dossier de demande d'admission préalable auprès des services culturels français (de l'ambassade ou du consulat de France) du pays de résidence avant le 15 janvier.

2

- les étudiants résidents en France et titulaire d'un permis de séjour d'une durée minimale de validité d'un an : ils doivent retirer le dossier de demande d'admission préalable auprès de l'université la plus proche du domicile avant le 15 janvier.

Dans les deux cas, l'étudiant devra déposer le dossier auprès du service au sein duquel il l'a retiré avant le 31 janvier.

Si son dossier est complet, il sera convoqué au test linguistique de français qui se déroule en général vers la troisième semaine du mois de février.

L'étudiant recevra une réponse de la part de l'université au plus tard le 30 avril. Ce sera :

- soit un refus suivi de la transmission du dossier à l'université du deuxième vu, laquelle donnera une réponse après études par ses soins des résultats du test.

- soit une autorisation d'inscription qui lui permettra de solliciter une carte de séjour auprès de l'ambassade ou du consulat de France.

Les étudiants étrangers sollicitant une inscription en Master

Il appartient à l'étudiant de saisir une demande de pré-inscription ou de validation des études du diplôme concerné sur le site internet www.univ-corse.fr.

Attention : être refusé pour une inscription pour un

Cas particulier des auditeurs libres

Ce statut permet d'assister aux cours mais ne donne pas le droit de passer des examens et n'ouvre pas droit à une couverture sociale. L'inscription est possible en cours d'année. Elle est subordonnée à l'acquiescement des droits spécifiques.

niveau n'est pas synonyme d'une autorisation d'inscription pour le niveau inférieur. Un étudiant dont le dossier a été refusé pour un diplôme de niveau bac + 3 ne pourra pas s'inscrire en bac + 2 s'il correspond à la catégorie n°2 et qu'il n'a pas auparavant subi avec succès le test linguistique.

L'inscription pédagogique

Les modalités

L'inscription pédagogique est obligatoire, elle permet à l'étudiant de préciser son contrat pédagogique. Il doit déterminer ses choix pour les TD, TP, langues, activités culturelles ou sportives...

Deux possibilités

d'inscription pédagogique :
- saisie en ligne des choix par le module d'IPWeb sur www.univ-corse.fr puis dépôt du contrat pédagogique à la scolarité

- retrait de la fiche pédagogique auprès de la scolarité et retour avec le dossier d'inscription administrative.

L'étudiant(e) doit impérativement assister aux cours correspondants à ses choix. Toute demande de changement doit être effectuée auprès du service de la scolarité.

Si les activités sportives ou culturelles ont été choisies, il est obligatoire de déposer la fiche d'inscription complétée.

Cas particulier des étudiants dispensés de contrôle continu

Afin de bénéficier du régime salarié et ainsi être dispensé des contrôles continus, les étudiant(e)s salarié(e)s, les mères de famille et les sportifs de haut niveau doivent faire une demande de dispense auprès de la scolarité en justifiant de leur statut avant le 15 novembre.

La Sécurité Sociale étudiante

La sécurité sociale étudiante est obligatoire des 16 ans à l'exception des étudiants dont les parents sont affiliés aux régimes de sécurité sociale suivants : Mines, Banque de France, Port autonome de Bordeaux, EDF-GDF, CCI de Paris, SNCF, RATP, Clercs de Notaire, Militaires, Marins, Travailleurs non salariés des

professions non agricoles. Cette inscription peut être **gratuite ou payante** (195 euros pour l'année universitaire 2008/2009). Votre âge, la profession de vos parents, votre situation personnelle déterminent votre statut au regard de la Sécurité sociale étudiante (inscription gratuite, payante, obligatoire ou non).

L'inscription à la sécurité sociale étudiante s'effectue en même temps que l'inscription à l'Université (toutes les pièces à fournir sont indiquées dans le dossier d'inscription).

Renseignements :
www.lmde.fr

La Mutuelle des étudiants



La Mutuelle des étudiants propose des compléments santé pour compléter les remboursements de la sécurité sociale (qui ne rembourse pas tous les frais de santé). Or, une dépense de santé imprévue peut coûter cher. La Mutuelle des Étudiants a négocié de très nombreux tiers payants nationaux et

locaux (il n'y a donc pas à faire d'avance de frais pour la grande majorité des actes médicaux).

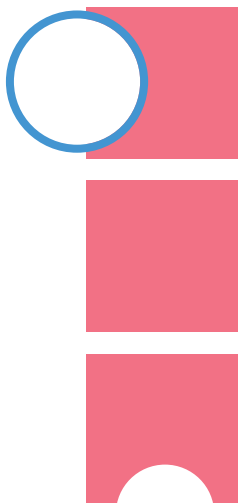
Qui peut adhérer aux compléments santé de Mutuelle des étudiants ?

- Tous les étudiants (sans être nécessairement affiliés au régime étudiant de sécurité sociale),
- les conjoints ou concubins des adhérents,
- les enfants des adhérents de la Mutuelle des Étudiants sous réserve d'une cotisation minorée, similaire à la cotisation de leurs parents.

Contact : LMDE

7 avenue Jean Nicoli - BP 53 - 20250 Corte
Tél. : +33 (0)4.95.46.09.38 ou 3260 dites LMDE
www.lmde.fr

Nouveau site internet



Au cours de l'année universitaire 2008-2009 l'Université de Corse vous proposera un nouveau site internet, dynamique, attrayant, plus riche et plus diversifié en contenu et en rubriques. Vous aurez la possibilité de naviguer selon votre profil grâce à différentes entrées :

Lycéens : consultez l'offre de formation, téléchargez votre dossier d'inscription, découvrez l'Université et ses campus, ainsi que les informations pratiques (logement, transport...)

Étudiants : vous trouverez directement tous les liens utiles : BU, CCU, SUAPS, CROUS, LMDE, orientation, réinscription, alternance...

Autres entrées : grand public, entreprise...

Les rubriques de votre site

Présentation

Vous y trouverez l'historique de l'Université de Corse, ses axes stratégiques, des chiffres clés, les campus, les contacts des différents services et composantes, ainsi qu'une visite virtuelle.

Formation

Cet espace est destiné à vous aider dans vos choix d'orientation, vous pourrez ainsi choisir une formation par domaine, par orientation professionnelle, par niveau ou par composante (Facultés, Instituts). Il vous permettra d'accéder aux dossiers de pré inscription et d'inscription administrative.

L'actu de votre Université

Consultez les news, les notes d'actualité ! Ragguagli, ou l'agenda événementiel sur la page d'accueil.

www.univ-corse.fr

Recherche

Cette rubrique permettra de découvrir la Fédération de Recherche Environnement et Société qui regroupe les deux UMR-CNRS (Unités Mixtes de Recherche) : Lieux Identités espaces Activités (LISA) et Sciences Pour l'Environnement (SPE) et leurs 6 projets de recherche. Vous y trouverez également les informations concernant l'École doctorale (présentation, inscription, soutien financier...)

Documentation

Vous aurez accès au catalogue des ouvrages de la Bibliothèque Universitaire et aurez la possibilité de les réserver. Vous pourrez également accéder à une liste des ouvrages disponibles au Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIOP) et à la Formation Continue.



Vie étudiante

Cette rubrique vous concerne : vous y trouverez des informations pratiques sur les services numériques, les activités sportives et culturelles, les associations étudiantes, la médecine préventive, comment vous déplacer et où vous loger.

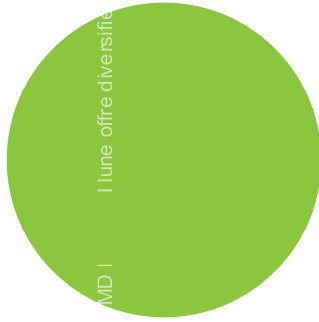
Insertion Professionnelle

C'est une nouvelle rubrique ! Vous pourrez y trouver toutes les informations nécessaires afin d'effectuer une formation en alternance, d'obtenir une certification en langue ou en informatique et internet. Vous serez également informés sur les concours ouverts aux étudiants de l'Université de Corse (24h pour innover, Festiventu), sur le suivi de cohortes (statistiques des taux de réussite, des taux d'insertion des diplômés...) et vous pourrez consulter les témoignages d'anciens étudiants.

International

C'est ici que vous trouverez tous les renseignements relatifs à la mobilité étudiante. Si vous désirez effectuer une période d'étude à l'étranger (Socrates, Erasmus) ou connaître les partenariats de l'Université de Corse à l'international, vous y obtiendrez les informations et documents nécessaires.





L'organisation de vos études

À L'UNIVERSITÉ
DE CORSE

Pasquale Paoli

Les atouts de l'Université

Des formations innovantes et originales

En plus des formations classiques en Lettres, Langues, Droit, Sciences économiques et Gestion, Sciences etc., l'université Pasquale Paoli vous propose des formations innovantes :

PCEM1, parcours Sciences Politiques. Elle offre également des cursus professionnalisants :

- DUT
- DEUST
- Licences professionnelles
- Licences
- Masters

En choisissant notre établissement pluridisciplinaire, vous aurez la possibilité de renforcer vos savoirs et développer des compétences dites transversales, type langues étrangères, maîtrise de l'informatique et des outils de communication par le biais de certifications.

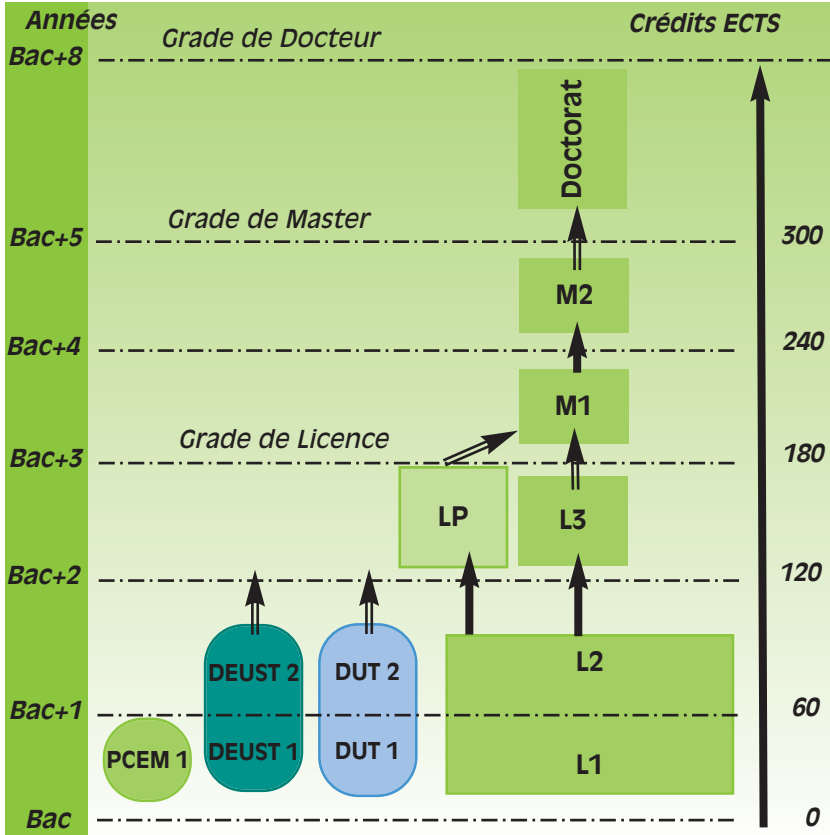


La formation par la recherche que nous vous proposons vous permettra de confronter les approches théoriques et les méthodologies, d'affûter votre réflexion critique et d'acquérir une autonomie et une adaptabilité spécifiques. C'est dans un environnement particulièrement stimulant, qu'au fil du temps, vous pourrez progressivement mûrir un projet personnel et professionnel.

Des formations ouvertes sur le monde professionnel

En plus de sa mission de formation à la réflexion et à la recherche, l'université propose des filières intégrant des enseignements d'orientation et de pré-professionnalisation, afin d'offrir aux étudiants des cursus différenciés et adaptés à leurs projets. Des professionnels issus du monde économique et social sont au cœur de ces formations. L'université vous aide également dans vos recherches de stages en entreprises.

Une structure en 3 niveaux



Légende

- PCEM 1 = Premier Cycle d'Études Médicales 1^{ère} année
 - DEUST 1 et 2 = Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques 1^{ère} et 2^e année
 - DUT 1 et 2 = Diplôme Universitaire de Technologie 1^{ère} et 2^e année
 - L1, L2 et L3 = Licence 1^{ère}, 2^e et 3^e année
 - LP = Licence professionnelle
 - M1 et 2 = Master 1^{ère} et 2^e année
- ⇒ La poursuite d'études est soumise à conditions

Les enseignements sont semestrialisés : une Licence compte 6 semestres d'enseignements (de S1 à S6), un Master en compte 4 (de S1 à S4).

L'enseignement est organisé en Unités d'Enseignements (UE), auxquelles est affecté un nombre de crédits ECTS (European Transfer Credit System). Un semestre compte

pour 30 crédits ECTS. Pour chaque UE, le nombre d'ECTS est calculé sur la base d'un volume d'heures de cours et de travail personnel.

L'étudiant obtient sa Licence après validation de 180 crédits. Il obtient son Master après validation de 120 crédits supplémentaires.

Ces crédits constituent une reconnaissance internationale, ils sont :

- Transférables en France et en Europe, pour l'étudiant qui effectue une partie de sa formation à l'étranger ou change de parcours en cours de formation,
- Capitalisables, donc définitivement acquis, quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.

Le calendrier universitaire 2008-2009

	Droit, Eco IAE	IUT	FLLASH	FST	PCEM 1
Prérentrée	Mercredi 10, Jeudi 11, Vendredi 12 Septembre 2008				
rentrée	Lundi 15 septembre 2008	Lundi 1 ^{er} septembre 2008	Lundi 15 septembre 2008	Lundi 15 septembre 2008	Lundi 15 septembre 2008
Vacances de la Toussaint	Du samedi 25 octobre 2008 après les cours au lundi 3 novembre 2008 au matin.				
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2008 au lundi 5 janvier 2009 (fermeture de l'Université)				
rentrée 2 ^e semestre	Lundi 19 janvier 2009 (12 janvier pour la FDSEG)				
Vacances d'Hiver	Du samedi 21 février 2009 après les cours au lundi 9 mars 2009 au matin.				
Vacances de Printemps	Du samedi 18 avril 2009 après les cours au lundi 4 mai 2009.				
Vacances d'été (fermeture de l'Université)	Du vendredi 31 juillet 2009 au soir au lundi 24 août 2009 au matin.				

Jours fériés

- mardi 11 novembre 2008.
- lundi 8 décembre 2008.
- lundi 13 avril 2009 (lundi de Pâques).
- vendredi 1^{er} mai 2009.
- vendredi 8 mai 2009.
- jeudi 21 mai 2009 et vendredi 22 mai 2009*.
- lundi 1^{er} juin 2009.
- mardi 14 juillet 2009.

(*) Le vendredi 22 mai 2009 est offert c'est-à-dire qu'il ne vient pas en déduction des droits à congés des personnels IATOS.

Concours PCEM 1 (amphis) : les 13 et 14 janvier 2009 et du 2 au 5 juin 2009.

La Faculté des Sciences et Techniques (FST)

Sur le campus Grimaldi

La Faculté des Sciences et Techniques (FST) est l'une des 3 Facultés de l'Université de Corse.

Les formations sont regroupées dans 2 grands domaines de formations performants : les Sciences et Technologies et Santé, les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

L'offre de formation permet aux étudiants d'être diplômés du Bac + 2 jusqu'au Bac + 8.

La recherche y est omniprésente et menée par des équipes labellisées regroupées au sein d'une Unité Mixte de Recherche associée au CNRS SPE 6134.

1 DEUST

Analyses des milieux biologiques*

6 mentions de Licence domaine Sciences et Technologies

- Informatique
- Mathématiques
- Physiques
- Biochimie
- Chimie
- Biologie

2 mentions de Licence domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

- Éducation et Motricité
- Management du sport



2 Licences professionnelles

- Énergie et Génie Climatique spécialité Management des Énergies Renouvelables (en partenariat avec l'IUT)*
- Électricité et Électronique spécialité Systèmes Industriels

3 Masters

Sciences pour

l'Environnement spécialité

- Systèmes Énergétiques et Énergies Renouvelables (Recherche et Professionnel*)
- Risques Majeurs (Recherche et Professionnel*)
- Mathématiques et Applications : Mécaniques des Fluides (Recherche)

Gestion de

l'Environnement et

Valorisation des Ressources Naturelles spécialité

- Gestion Intégrée du Littoral et des Écosystèmes (Recherche et Professionnel*)
 - Sciences de l'Eau et Environnement (Recherche et Professionnel)
 - Ingénierie des Systèmes Agroalimentaires Méditerranéens (Recherche et Professionnel)
 - Bio-ressources végétales et Développement Durable (Recherche et Professionnel)
 - Phyto-Chimie, Pharmacologie et Cosmétique (Recherche et Professionnel)
 - Ingénierie Écologique (Professionnel)
- #### *Informatique spécialité*
- Systèmes d'Information et Internet (Recherche et Professionnel)
 - Systèmes d'information pour l'environnement

Doctorat

(* Accessible à la fois en formation initiale et en alternance)

Coordonnées

Campus Grimaldi - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 45 00 51

Fax : +3 (0)4 95 45 01 36

Http://fst.univ-corse.fr

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Sur le campus Grimaldi

Créé en 1983, en lien direct avec le tissu socioéconomique insulaire, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Corte propose, à ce jour, 5 DUT et 7 Licences Professionnelles. Des diplômes à bac + 2/3 accessibles en cursus initial ou par la voie de l'alternance, dans les domaines de la gestion, de l'entrepreneuriat, du commerce, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la biologie appliquée à l'agroalimentaire, à l'environnement mais aussi du génie civil et des énergies renouvelables.

À travers 4500 m² de surface, la possibilité est donnée à chaque étudiant d'allier la théorie à la pratique par le biais d'un matériel de formation de dernière génération :

- 20 salles de cours et de travaux dirigés ;
- 8 salles d'informatique avec pas moins de 200 postes PC/MAC ;
- 6 laboratoires de biologie ;
- 2 salles dédiées à la conception et à la réalisation audiovisuelles ;

- 1 salle de communication (avec caméra, téléviseur grand écran...) pour les simulations d'entretiens de négociation-vente ;
- 1 amphithéâtre de 120 places muni de tous les équipements en matière de projection ;
- 1 halle technologique de plus de 200 m consacrée au Génie Civil ;
- 1 incubateur pour l'aide à la création d'entreprises... etc.

5 Diplômes Universitaires de Technologie

- DUT Génie Civil option Travaux Publics et Aménagements
- DUT Génie Biologique*
- DUT Services et Réseaux de Communication*
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations*
- DUT Techniques de Commercialisation*



7 Licences Professionnelles

- LP Génie Civil option Infrastructures Routières et de Transport*
- LP Gestion de la Qualité des Produits Agroalimentaires
- LP Eau et Environnement
- LP Énergie et Génie Climatique option Management des Énergies Renouvelables* (en partenariat avec la FST)
- LP Activités et Techniques du Son et de l'Image*
- LP Entrepreneuriat*
- LP Commerce mention Agroalimentaire*

() Accessible à la fois en formation initiale et en alternance*

Coordonnées

Directeur : Christian Cristofari

Campus Grimaldi - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 46 17 31

Fax : +33 (0)4 95 46 15 19

www.iut.univ-corse.fr

Le Département Santé

Sur le campus Grimaldi

Le Département organise l'enseignement de la première année du **Premier Cycle des Études Médicales (PCEM1)**.

À l'issue de cette année de formation, les étudiants passent un concours permettant, en cas de réussite, d'effectuer des études dans une des filières suivantes : médecine, odontologie (dentaire) ou maïeutique (sages-femmes). Le nombre de places (Numerus Clausus) spécifique à l'université de Corse est fixé annuellement par les Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur, pour chaque filière.

Les étudiants de l'université de Corse, classés en rang utile à l'issue du Concours, choisissent en fonction de leur rang de classement, d'une part, la filière d'études et d'autre part, un des différents établissements partenaires de l'université de Corse dans lequel ils poursuivront leurs études. Il s'agit des Facultés de médecine Paris Descartes, Paris Diderot, Aix-Marseille 2 et Nice, de la Faculté d'odontologie de Marseille et de l'école de sages-femmes de Nice.



Niveau requis BAC (Il est souhaitable d'avoir un baccalauréat scientifique de préférence avec mention.)

Conditions d'admission

• De plein droit :

- Si vous êtes bacheliers de l'année 2009 : Vous devez vous inscrire auprès du service de la scolarité Sciences dès la fin juin.

• Sur examen du dossier :

- Si vous êtes bacheliers de l'année 2009, ou bien si vous êtes bacheliers

antérieurs à l'année 2008 ayant déjà eu une inscription universitaire en France : vous devez compléter un dossier de demande de pré-inscription.

Autres diplômes

2 licences

professionnelles

Sécurité des biens et des personnes spécialité

- Gestion des risques sanitaires en environnement et en santé publique
- Risques sanitaires dans les établissements de santé

Coordonnées

Directeur : PU-PH Ilana Peretti

Directrice-Adjointe : Pr Liliane Berti

Responsable administrative : Valérie Letreux

Campus Grimaldi - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4.95.45.06.50

Fax : +33 (0)4.95.46.01.54

Courriel : vletreux@univ-corse.fr

La Faculté de Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS)

Sur le campus Mariani



La FLLASHS se situe clairement sur la voie de modernisation dans laquelle le monde de la recherche et de la formation se trouve aujourd'hui engagé. Composante majeure en nombre d'étudiants inscrits elle maintient la volonté affirmée de proposer une carte de formation répondant aux exigences intellectuelles mais aussi pratiques et culturelles d'une société en mutation. De la Licence au Doctorat, l'offre de formation de la FLLASHS s'articule autour de la nécessité de préparer activement les étudiants à l'insertion professionnelle en leur permettant également de s'approprier une grille de lecture moderne sur les préoccupations sociétales actuelles. À l'heure où l'instruction pour l'instruction ne suffit plus, ce sont incontestablement les compétences, la polyvalence et le niveau d'employabilité qui priment aujourd'hui dans la vie active.

Domaine Langues, Lettres, Arts

8 Licences

- Licence Langue et Civilisation Étrangères, spécialité :

- anglais
- italien
- espagnol

- Licence Langues Étrangères Appliquées, spécialité : Italien – Espagnol – Italien

- Licence Lettres Modernes
- Licence Langue et Culture corses, spécialité : corse
- Licences Arts du Spectacle
- Licences Arts plastiques
- Licence Sciences du Langage

1 Master

Master Langues, Littérature et Civilisations spécialité

- Anglais (recherche)
- Langue et Culture Corses (recherche)
- Études Littéraires, Formes et Expressions de l'Identité (recherche)
- Langues Romanes

Doctorat

1 Diplôme National

Guide Interprète National

2 Diplômes Universitaires

- Diplôme Universitaire Langue et culture corses
- Diplôme Universitaire Français Langue Étrangère

Domaine Sciences Humaines et Sociales

4 Licences

- Licence Histoire
- Licence Sciences de l'Éducation
- Licence Information et Communication
- Licence Psychologie

1 Master

Master Sciences de l'Homme et de la Société spécialité

- Gestion de la Diversité (professionnel et recherche)
- Histoire et Anthropologie de l'homme insulaire et méditerranéen (recherche)
- Territoires, patrimoines et médias en Europe et en Méditerranée (professionnel).

Doctorat

Coordonnées

Doyen : Jean-Marie Comiti

Campus Mariani - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4.95.45.00.77

Fax : +33 (0)4.95.45.01.22

La Faculté de Droit, Sciences Sociales, Économiques et de Gestion



Sur le campus Mariani

3 filières s'offrent aux étudiants

L'Unité de Formation et de recherche de droit, sciences sociales, économiques et de gestion de l'Université de Corse qui selon ses statuts s'intitule "Faculté de droit et des sciences économiques" s'inscrit dans la tradition de l'Université de Pascal Paoli au XVIII^e et veille à se conforter au standard des universités françaises et européennes. Elle profite de ce qu'elle est encore un établissement de taille humaine pour permettre des rapports conviviaux entre les étudiants et leur encadrement, optimiser la formation en renforçant les enseignements périphériques (langues, NTIC), et offrir une gestion adaptée à des parcours individuels.

La filière Droit

- 1 capacité en Droit

- 2 Licences

Droit

Administration publique (semestre 5 et 6)

À la rentrée 2008/2009, un parcours science

politique est joint à la

licence en droit, en

collaboration avec l'IEP

d'Aix-en-Provence. Il

permettra à un groupe vingt

à vingt cinq étudiants

sélectionnés parmi des

bacheliers ayant été reçus

avec la mention très bien ou

bien d'obtenir le diplôme de

l'IEP.

- 1 Licence

Professionnelle :

Activités juridiques spécialité

Généalogiste successoral

- 1 Master Droit spécialité

· Droit notarial

(professionnel)

· Droit des collectivités territoriales (recherche et professionnel)

· Procès et Contentieux (professionnel)

- **Doctorat**

La filière Sciences Économiques

- 1 Licence

Économie-Gestion

- 1 Master

Développement territorial

durable spécialité Ingénierie

du développement territorial

(professionnel) avec un

parcours recherche

Économie du Développement

territorial.

- **Doctorat**

La filière Tourisme

- 1 Licence

Tourisme

- 1 Licence

Professionnelle

Hôtellerie et Tourisme

spécialité Management de

l'hébergement

- 1 Master

Développement territorial

durable spécialité

Management du Tourisme

durable des loisirs et sports

de nature (professionnel et

de parcours recherche).

- **Doctorat**

Coordonnées

Doyen : Jean-Yves Coppolani

Responsable administrative : Marie-Thérèse Soulas

Campus Mariani - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 45 00 16

Fax : +33 (0)4 95 45 00 80

L'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Sur le campus Mariani

L'Institut d'Administration des Entreprises de Corse est une composante de l'Université de Corse.

L'IAE de Corse fait partie du réseau national des IAE qui regroupe 30 instituts et propose 400 diplômes d'État en Sciences de Gestion (dont 250 diplômes de master). Ce réseau articule excellence scientifique et ingénierie pédagogique innovante pour répondre aux besoins de formation des étudiants et des entreprises.

L'IAE de Corse a pour missions, en collaboration avec les milieux professionnels, la recherche, l'élaboration, la transmission et la diffusion des sciences et techniques de gestion dans leur application à



l'action économique et aux organisations publiques ou privées.

Dans cette perspective, l'IAE dispense, en formation initiale et continue, un enseignement supérieur destiné à préparer aux fonctions de management des entreprises et de toutes organisations publiques ou privée.

L'IAE de Corse propose un master professionnel en sciences du management dans les spécialités :

- Administration des Entreprises (dispensé également en formation continue et en apprentissage)
- Management des Ressources Humaines (dispensé également en apprentissage)
- Affaires Internationales Sud-Méditerranéennes

Coordonnées

Directeur : Jean-Marie Peretti

Secrétariat administratif : Sylvie Santucci

Campus Mariani - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 45 00 63

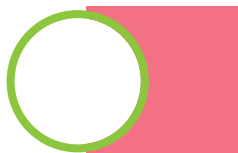
Fax : +33 (0)4 95 45 01 98

Courriel : iae@univ-corse.fr

<http://iae.univ-corse.fr>

Autres formations

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)



Établissement d'enseignement supérieur à statut d'établissement Public à caractère Administratif,

l'IUFM de Corse assure la préparation aux concours et la formation professionnelle initiale des Professeurs de Lycées et Collèges, Conseillers Principaux d'Éducation et des Professeurs des Ecoles dans le cadre de la carte des formations arrêtée par l'Assemblée de Corse et habilitée par le Ministère de l'Éducation Nationale.

L'IUFM contribue également à la formation continue des personnels enseignants de l'Éducation Nationale en partenariat avec les services académiques.

Pour le premier degré (Professeur des Écoles)

- L'admission en première année de l'IUFM est soumise à une sélection

- Le nombre d'étudiants admis chaque année est limité.

L'admission en deuxième année se fait sur concours. Le concours est également ouvert aux candidats libres titulaires d'une licence. Les épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles se déroulent à Ajaccio, Corte et Bastia.

Pour le second degré (Professeur des Collèges et Lycées)

Des préparations à divers CAPES (externes et internes) et au concours de Conseiller Principal d'Éducation sont proposées :

- CAPES de Mathématiques
- CAPES d'Anglais
- CAPES de Langues et Cultures Corses
- CAPES d'Histoire-Géographie
- CAPES de Sciences de la Vie et de la Terre
- CAPES d'Espagnol
- CAPES d'Éducation Physiques et Sportives (CAPEPS)
- CAPES de Lettres Modernes
- Concours de Conseiller Principal d'Éducation.

Coordonnées

Chargée de mission : Francine Demichel

Zone artisanale - RN 200 - BP 86 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 45 23 50

Fax : +33 (0)4 95 45 23 55



Le Service Commun de Formation Continue

Le service commun universitaire de formation

continue a pour mission la formation tout au long de la Vie :

- Il élabore, met en œuvre et assure la gestion d'actions de formation continue à l'usage des salariés et des demandeurs d'emploi, actions pour lesquelles des crédits de formation professionnelle, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens sont mobilisables.
- Il gère les procédures de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de l'Université de Corse, en proposant des articulations entre VAE partielle et enseignements.

Formations susceptibles d'être proposées à la rentrée 2008 (sous réserve d'accord de la Collectivité Territoriale de Corse)

- Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- Diplôme Universitaire Santé mentale de l'adolescent
- Diplôme Universitaire Gériatrie
- Diplôme Universitaire Management des groupes humains au travail
- Diplôme Universitaire Gériatrie

Coordonnées

Directrice : Nicole Balbi

Directrice-adjointe : Cécile Riolacci

Service Commun de Formation continue

Campus Grimaldi - Bat PPDB - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)495 45 00 17

Courriel : formcont@univ-corse.fr

Le Service des formations en alternance

En complément de la formation initiale traditionnelle,

l'Université de Corse propose des cursus par la voie de l'alternance.

L'alternance associe, en partenariat avec le centre de formation (IUT, FST, IAE), une structure d'accueil

(entreprise, administration, association...) qui est l'employeur de l'étudiant. Ce binôme participe

conjointement à la formation de ce dernier.

L'alternance est adaptée à des étudiants souhaitant privilégier :

- Une formation structurée autour d'un projet personnel et professionnel ;
- Une insertion professionnelle progressive ;
- Une formation individualisée et doublement encadrée (double tutorat systématique en centre de formation et en structure d'accueil).



L'alternance se décompose en deux dispositifs :

- Le contrat d'apprentissage qui relève de la formation initiale. Son financement est assuré par l'employeur (qui peut bénéficier d'une indemnité compensatrice versée par la Région) et par la Collectivité Territoriale de Corse.
- Le contrat de professionnalisation,

dépendant de la formation professionnelle, est financé par l'employeur.

À la rentrée 2008, 15 diplômés de l'Université de Corse seront accessibles par la voie de l'alternance. Tous les niveaux de formations sont concernés :

- Bac + 2 : DUT et DEUST
- Bac + 3 : Licences Professionnelles
- Bac + 5 : Masters.

Coordonnées

Directeur : Christophe Storai

Formations en alternance

Campus Grimaldi - Bat PPDB - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4.95.45.02.33

Courriel : apprentissage@univ-corse.fr



L'École Doctorale

L'École Doctorale est constituée d'un ensemble de chercheurs et d'enseignants chercheurs, de formations, de filières, et de doctorants en nombre suffisant pour créer à la fois une communauté et une dynamique. Lieu de formation, l'École doctorale vise l'excellence en la matière.

Dans le cadre de son programme d'actions, l'École doctorale :

- met en œuvre une politique de choix des doctorants fondé sur des critères explicites et publics,

- organise dans le cadre de la politique scientifique de l'Université l'attribution des financements qui lui sont dévolus et notamment les allocations de recherche et les bourses régionales de recherche,

- s'assure de la qualité de l'encadrement des doctorants dans les unités et équipes de recherche, veille au respect de la charte des thèses,

- rassemble les unités et équipes de recherche autour d'un projet doctoral et des priorités scientifiques définies par l'Université dans sa politique scientifique,



- organise la formation des docteurs et les prépare à l'insertion professionnelle, propose aux doctorants des formations utiles à leur projet de recherche, à leur projet professionnel et à l'acquisition d'une culture scientifique pluridisciplinaire,

- organise des échanges scientifiques et intellectuels entre doctorants, notamment la journée de l'École doctorale pendant laquelle les doctorants présentent leurs travaux de recherche. Elle participe également aux Doctoriales des Universités Aix-Marseille,

- développe les accords entre les grands organismes d'État et le monde professionnel sur le plan local, mais aussi national, européen et international,

- favorise les actions de coopération avec les Universités étrangères par la promotion des cotutelles internationales de thèse,

- met en place un suivi de l'insertion professionnelle de l'ensemble des docteurs. L'École Doctorale rassemble ainsi la quasi-totalité du potentiel recherche de l'Université de Corse, soit plus de 300 membres (150 enseignants chercheurs, 10

IATOS, 230 doctorants) et traite environ 300 publications par an.

L'inscription en doctorat

L'inscription en doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition de l'École doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. Elle doit être renouvelée au début de chaque année universitaire. Le candidat doit être titulaire du diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master.

Le directeur de l'École doctorale, lors de la première inscription et après avis du directeur de recherche sur la qualité du projet, s'assure que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement des

travaux de recherche. Il signe également la charte des thèses cosignée par le doctorant, le directeur de thèse et le responsable de l'équipe d'accueil.

Le Monitorat de l'enseignement supérieur

C'est une formation à l'enseignement réservée aux allocataires de recherche avec un service d'enseignement. Les allocataires moniteurs suivent une formation, dispensée sur les 3 années de la thèse, par le Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES) Provence Côte d'Azur Corse et assurent un service annuel d'enseignement de 64 heures (<http://cies.univ-provence.fr>).

Coordonnées

Directeur : Antoine François Bernardini

Secrétariat : Katy Guglielmi

École Doctorale Environnement et Société
de l'Université de Corse

Palazzu Naziunale - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 45 00 05

Courriel : guglielmi@univ-corse.fr

Les certifications en langues



L'Université de Corse donne à l'ensemble de ses étudiants la possibilité de valider gratuitement leurs niveaux de compétence en 4 langues : anglais, italien, espagnol et corse.

Les CLES (Certificats de Compétences en Langue de l'Enseignement Supérieur)

Cette certification nationale s'adresse à des étudiants spécialistes d'autres matières que la langue présentée (un étudiant en LLCE d'italien peut par exemple présenter un CLES d'anglais).

Le public directement concerné est celui de L3. En effet, la validation d'un niveau B2 (en accord avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) de compétence en langue (quelle qu'elle soit) est vivement recommandée pour la poursuite de leurs études (en IUFM notamment) ou leur entrée dans le monde professionnel.

Des sessions annexes, de niveau B1 et B2, seront

organisées chaque année dans chacune des composantes pour le public de L1/L2M et D à la fin de chaque semestre ou en fin d'année universitaire.

Le TOEIC (Test Of English for International Communication)

Le TOEIC est un test qui évalue l'aptitude des non-anglophones à communiquer en anglais dans un contexte professionnel ou dans des situations d'échanges internationales.

A Certificazione in Lingua Corsa

Cette certification concerne les étudiants de tous niveaux et de toutes composantes inscrits à l'Université de Corse. Elle se déroule à la fin de l'année universitaire et valide le niveau B1 ou B2 des étudiants. Elle répond aux mêmes exigences que les CLES et est en adéquation avec le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Les certifications en informatique

Le C2I (Certificat Informatique et Internet)

Cette certification atteste de compétences dans la maîtrise des outils informatiques et réseaux. La formation a pour objectif de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des Technologies de l'Information et de Communication (TIC). Les compétences ciblées sont les compétences TIC désormais indispensables au monde professionnel privé et public (le C2I est obligatoire pour devenir professeur des écoles ou du secondaire).

Le PCIE (Passeport de Compétences Informatiques Européens)

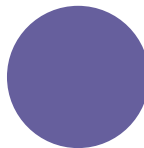
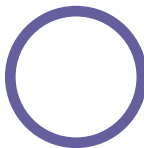
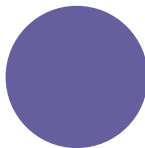
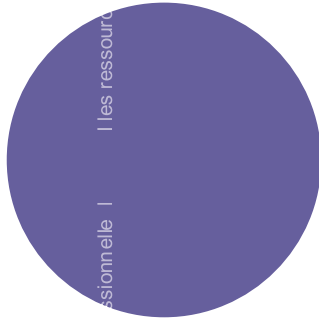
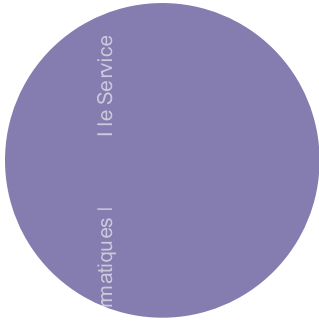
Le PCIE est avant tout un dispositif modulaire et progressif permettant à l'étudiant de valider ses compétences de base en Technologies de l'Information. Il est composé d'un ensemble de modules de test aboutissant à une certification dans des domaines considérés comme



fondamentaux dans l'utilisation quotidienne du poste de travail informatique. Au départ du processus PCIE, l'étudiant reçoit une Carte d'Aptitudes européenne unique, qui va enregistrer la réussite aux différents tests passés tout au long de son cursus ou de ses activités professionnelles. La Carte d'Aptitudes PCIE est valable 3 ans, un temps suffisamment long pour espérer obtenir son PCIE complet! L'étudiant peut repasser des modules plusieurs fois sans aucune notion d'échec, car le PCIE est un objectif à atteindre qui n'a rien à voir avec un examen-sanction. Le PCIE comporte sept modules, définis par un référentiel européen. Les modules 1 et 2 sont

généraux et assez fondamentaux. Les autres modules concernent des applications courantes standards.





Réussir vos études

À L'UNIVERSITÉ
DE CORSE

Pasquale Paoli

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Le service a pour missions essentielles

- **Accueillir** l'étudiant, ou le futur étudiant de l'Université de Corse, qui cherche de la documentation, des réponses, des conseils, de l'aide.

- **L'informer** ou lui donner les moyens d'accéder à l'information sur les filières d'études, les métiers, les concours, les orientations ou réorientations possibles.

- Le **renseigner** sur l'emploi et le **sensibiliser** à sa future insertion professionnelle.

Information

Le SCU10-IP organise des manifestations pour informer lycéens et étudiants. Il

réalise et diffuse le guide de l'étudiant.

Documentation

Un fonds documentaire actualisé régulièrement est à la disposition de tous. Il concerne :

- **L'enseignement supérieur** et les différentes filières de formation : universités (françaises et étrangères), Grandes Écoles, Échanges européens.

- **Des dossiers thématiques** organisés par secteur de formation et de professions.

- **L'aide à la recherche de stage** ou du premier emploi : annuaires et plaquette de présentation des entreprises, Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME), publications sur les entreprises du secteur privé et public (dont concours),

guides pratiques pour la recherche de stage, projet, emploi.

- **Enquêtes** sur le devenir des étudiants.

Orientation

Des Conseillers d'Orientation-Psychologues sont à la disposition des étudiants, 2 jours par semaine, pour les aider à réfléchir à leur projet personnel et/ou professionnel.

Aide à l'insertion professionnelle

Le service est impliqué dans différentes actions ayant pour but d'aider les étudiants à définir leur projet professionnel et à les familiariser avec les différentes techniques de recherche d'emploi.

Offre de stages et d'emplois

Des offres de stages et d'emplois, de différentes provenances (ANPE, APEC, Corsicajob...) sont mises à la disposition des étudiants.

Coordonnées

Directeur : Georges Moracchini

Directrice adjointe : Sylvie Graziani-Invernion
Campus Grimaldi - Bat PPDB - BP 52 - 20250 Corte
Tél. : +33 (0)4.95.45.00.21 - Fax : +33 (0)4.95.45.01.00
Courriel : sio@univ-corse.fr

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

L'Environnement Numérique de Travail est un portail dédié aux étudiants et au personnel de l'Université de Corse.

Accessible où que vous soyez, il offre un point d'accès unique à un ensemble de services, avec un seul mot de passe.

Différents outils à votre service !

Mon campus

Vous aurez accès à votre espace personnalisé, avec votre boîte email, votre Agenda, votre emploi du temps, vos cours en ligne, votre zone de stockage et de partage, votre blog.

Scolarité

Vous pourrez consulter vos résultats aux examens, votre dossier administratif, ou encore télécharger votre convention de stage.

Documentation/ Bibliothèque Universitaire

Vous aurez accès au catalogue des ouvrages et aurez la possibilité de les réserver.

Vie étudiante

Vous y trouverez des informations pratiques sur la mobilité internationale, sur les infrastructures sportives et culturelles, comment contacter les syndicats étudiants, où se loger, comment se déplacer...

Insertion professionnelle

Vous aurez la possibilité de consulter des offres de stages et d'emplois nationales et internationales, constamment mises à jour. Vous serez également informés sur les concours ouverts aux étudiants de l'Université de Corse et sur les diverses certifications proposées par notre établissement.

Annuaire

Vous pourrez consulter l'annuaire des adresses mail des étudiants inscrits à l'Université de Corse.

Actualité Universitaire

Toute l'actualité de votre université à portée de click : conférences, colloques, programme culturel, activités scientifiques, projets universitaires...

Vie des Conseils, Vie des Composantes

Vous serez informés de la vie institutionnelle de votre université avec les comptes rendu des différents conseils.

Comment se connecter ?

Depuis le site internet de l'Université de Corse :

www.univ-corse.fr

ou directement :

<http://campus.univ-corse.fr>

Identifiant : entrez votre n° étudiant

Mot de passe : entrez votre date de naissance

jjmmaaaa

Contact/Aide :

Centre de Ressources Informatiques

Courriel : cpadmin@univ-corse.fr

Tél. : +33 (0)4 95 45 01 52

Le wifi



Le réseau sans fil de l'Université de Corse Pascal Paoli est ouvert à l'ensemble de ses utilisateurs (Étudiants et Personnels). Il offre un accès à Internet, ainsi que sous certaines conditions un accès aux ressources informatiques de l'Université. Comme son nom l'indique, il ne nécessite aucune connexion filaire et il est présent sur la grande majorité des sites et campus de l'établissement.

Comment y accéder ?



Pré-requis

- Disposer d'un ordinateur portable (ou PDA) équipé d'une carte réseau sans fil 802.11b ou 802.11g. Il peut s'agir d'un poste de type PC ou de type Macintosh, fonctionnant sous Windows, MacOS X ou Linux.
- Posséder un anti-virus, avec un fichier de définitions virales à jour.
- Faire régulièrement les mises à jour du système d'exploitation. En fonction de votre système d'exploitation,

consultez les sites de Microsoft, Apple ou encore le site relatif à la distribution Linux (Debian, Mandriva, Gentoo, etc.).

Configuration

Le principe du réseau sans fil est celui des "hot-spots". Une fois entré dans une zone WiFi, correspondant à un lieu de couverture radio, votre ordinateur est en mesure de "s'associer" à un point d'accès. L'identifiant du réseau sans fil est diffusé par les points d'accès, et il n'est pas nécessaire de déclarer une clef de chiffrement pour communiquer. Ces deux conditions garantissent la faculté de fonctionnement.

Par défaut vous êtes connecté automatiquement en tant qu'invité (Accès internet uniquement).

Sous certaines conditions (accès supplémentaire aux services universitaires), il peut être utile de configurer un profil de connexion sans fil où l'identifiant du réseau est déclaré.

En cas de problème quelconque concernant le réseau sans fil, prenez contact avec gerardeschi@univ-corse.fr

Le Service Commun de la Documentation Bibliothèque Universitaire

Le service met à la disposition des étudiants, des enseignants et des lecteurs autorisés, un fonds pluridisciplinaire

de plus de 80 000 ouvrages, 170 000 thèses sur microfiches, 1 500 titres de périodiques imprimés abordant tous les domaines et 1 200 titres consultables sur internet, 400 cassettes vidéo et autres documents. Il permet également l'accès à des bases de données sur CD/Dvd-rom et à Internet. Tous ces documents sont disponibles en consultation sur place et une grande partie en prêt à domicile. Le catalogue est consultable à l'adresse scd.univ-corse.fr

- Prêt Entre Bibliothèques (PEB) : Service permettant d'obtenir auprès d'autres établissements des ouvrages dont on possède les références.

- Recherche bibliographique : La bibliothèque s'est dotée d'un système informatique permettant l'interrogation de bases de données. Le bureau de renseignements



peut informer de façon complète sur l'accès à ce service.

- Édition : La bibliothèque participe à la publication d'ouvrages et de périodiques en collaboration notamment avec le Centre Culturel Universitaire.

- Fonds corse : C'est un secteur de la bibliothèque, spécialisé dans le domaine des études corses. Il met à la disposition de ses lecteurs :
 - une photothèque, comprenant un fonds iconographique,
 - un fonds musical,

comportant de nombreuses cassettes et un millier de partitions concernant exclusivement le chant corse,

- un fonds bibliographique provenant entre autres de l'acquisition de la bibliothèque Emmanuelli,
- un fond de microfiches et microfilms se rapportant notamment à des ouvrages anciens.

La bibliothèque est ouverte au public :

du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures et le samedi de 10 heures à 17 heures (sauf pendant les vacances scolaires où les heures d'ouverture peuvent être différentes).

Coordonnées

7 avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte
Tél. : +33 (0)4 95 45 00 22



Les stages

Les stages permettent de prolonger les enseignements suivis à l'Université par une formation pratique, effectuée en situation professionnelle. Quand ils se déroulent dans le cadre d'un diplôme exigeant la validation d'un stage, ils sont obligatoires, sinon ils sont conseillés.

Dans les deux cas, le stage doit présenter les garanties d'une formation appliquée et s'intégrer à la logique pédagogique du diplôme préparé.

Dans l'intérêt même des étudiants, l'Université apporte un soin particulier à l'examen des projets de stage. Elle refuse de signer les conventions de stage lorsque les conditions

d'accueil sont jugées insuffisantes, sur le plan déontologique ou pédagogique, au vu de la législation et de la réglementation en vigueur sur les stages.

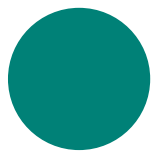
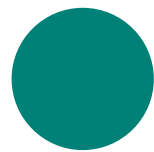
Que faire dès que vous avez décroché un stage ?

1 Vous devez retirer auprès du secrétariat pédagogique une fiche de pré-convention, en version papier format A3, pour validation auprès du lieu d'accueil et du responsable pédagogique.

Vous devez ensuite saisir la convention en ligne sur l'ENT, éditer la version papier (en français ou en anglais) puis la déposer auprès de votre secrétariat pédagogique. Le circuit des signatures est géré par votre UFR.

Où vous renseigner ?

Dans votre UFR, auprès de votre secrétariat pédagogique.



Les activités étudiantes

À L'UNIVERSITÉ DE CORSE

Pasquale Paoli

Le Centre Culturel Universitaire



Le CCU s'adresse à tous les étudiants. Complément de la formation, il offre des activités fondées sur la participation, le libre choix et l'ouverture sur la société.

La fréquentation assidue des ateliers ouvre droit à l'attribution de crédits (ECTS).

Le CCU fait aussi partie du réseau des "lieux culturels" avec la programmation des spectacles et activités de la salle Natale LUCIANI.

L'Association de Soutien du CCU élabore un programme d'activités culturelles complémentaires.



Le CCU offre divers services et activités

- **Diffusion de l'information culturelle**

- **4 pôles d'activités hebdomadaires :** Écriture littéraire ; Techniques et arts visuels ; Arts de la scène et techniques d'expressions personnelles ; Pratiques vocales et musicales ; soit une vingtaine d'ateliers culturels

- **Publications :** création des ateliers d'écriture, collections prose, poésie, théâtre, littératures insulaires, revue en langue corse : Bonanova, ouverte aux littératures de la Méditerranée.



- **Aide à la création et à l'expression :** concours de nouvelles en langue corse, stages de théâtre et danse, moments littéraires, rencontres avec des auteurs, récitals poétiques. Aide aux contacts inter-universitaires en Europe et Méditerranée.

- **Aide à la participation étudiante**

- **Expression et animation du site informatique CCU :** www.interromania.net

- **Université Inter-Ages :** les activités culturelles proposées ont pour objectifs de favoriser le développement personnel des participants et de contribuer à la transmission du savoir entre les générations (acquisition de connaissances, compréhension de l'évolution de notre environnement, prise de conscience des grandes problématiques régissant nos conditions de vie).

- **Littérature :** Lire en fête, semaine du livre et de la lecture (octobre, Ministère de la Culture) • Le printemps des poètes, semaine consacrée à la poésie (fin mars, Ministère de la Culture) • Rencontres Stonda scritta, moment d'expression littéraire en langue corse.

- **Théâtre :** le CCU est le siège corse de l'Istituto Internazionale del Teatro del Mediterraneo (IITM), fédération de 25 théâtres de Méditerranée) et participe à ses activités internationales (Odyssee de la Paix, Odyssee du Danube, Programme Arrivée de l'Autre, etc.).

Coordonnées

Directeur : Pr. Ghjacumu Thiers

7, avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte
Tél. : +33 (0)4 95 45 00 78 - Fax : +33 (0)4 95 45 01 57
Courriel : Iminico@univ-corse.fr

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Le SUAPS est un service commun de l'Université qui offre aux étudiants et au personnel universitaire la possibilité de pratiquer les activités physiques et sportives de leur choix en séances régulières hebdomadaires.

Ces activités sont pratiquées selon trois orientations :

- formation : élément constitutif du LMD ou bonus pour les formations hors LMD
- loisir (pratique sportive sans notation)
- compétition

Les activités proposées pour l'année universitaire 2008/2009 concernent :

- la condition physique (fitness, danse, gymnastique sportive, musculation, relaxation, aquagym)
- les sports collectifs (handball, volley-ball, basket-ball, football, rugby, tennis-ballon)
- les sports individuels (tennis de table, badminton, notation, aikido, boxe, escalade)



- les sports de pleine nature (équitation, randonnée, raquettes, kayak de mer, voile, canyoning).

Pour pratiquer une ou plusieurs de ces activités, l'étudiant dès validation de son inscription administrative à l'université pourra venir s'inscrire au bureau du SUAPS muni de l'imprimé d'inscription, du certificat médical d'aptitude et de deux photos.

Les compétitions sont organisées sous l'égide de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) par l'intermédiaire de l'Association Sportive U CASA.

Installations sportives :

- COSEC : gymnastique sportive, aikido
- Complexe sportif de Chabrières : tennis de table, football, boxe
- Piscine : aquagym, natation
- Halle Universitaire Raymond Montet : basket-ball, handball, volley-ball, badminton, escalade, fitness, danse, musculation, relaxation, tennis-ballon.

Horaires d'ouverture

- Lundi, mardi et jeudi : de 9h15 à 12h00 et de 14h15 à 17h00
- Mercredi et vendredi : de 9h15 à 12h00

Coordonnées

Directeur : Michel Gayraud

Directrice- Adjointe : Catherine Vican

Secrétariat : Marie-Catherine Poli

7, avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 45 01 68 - Fax : +33 (0)4 95 45 01 57

Courriel : suaps@univ-corse.fr

Les associations étudiantes



Chaque année, les associations en cours de création ou déjà en activité doivent se faire recenser auprès de la DEVU pour attester de leur condition de bénéficiaire pour que leur demande soit soumise à l'avis du CEVU puis à la signature du président.

Création d'une association étudiante

Le service de la DEVU est l'interlocuteur des étudiants :

- il accompagne leur projet de création d'association,
- il instruit les demandes d'autorisation de domiciliation,
- il vérifie l'appartenance du président de l'association à la communauté étudiante de l'Université de Corse.

Pour domicilier une association à l'université

1

Déposer auprès de la DEVU.

- le projet de statuts pour une association en cours de création, les statuts pour une association existante,
- un texte de présentation de l'association,
- copie de la carte d'étudiant du président de l'association,
- une demande de domiciliation à l'université.

La DEVU transmet le dossier complet pour avis au CEVU.

2

3

Le CEVU transmet au Président qui prend la décision finale.

4

En cas d'autorisation, la domiciliation est accordée jusqu'au 1^{er} janvier suivant.



5

Après avoir obtenu cette autorisation, le

président de l'association doit remettre à la DEVU

- copie du récépissé délivré par la préfecture (précisant le nom du Président),
- un exemplaire des statuts définitifs portant le timbre de la préfecture, pour contrôle, copie et archivage,
- un justificatif d'assurance pour les associations qui bénéficieraient d'un local dans l'enceinte de l'Université.

Renouvellement de la domiciliation

La domiciliation n'est pas perpétuelle et reste subordonnée :

- à l'actualisation des informations sur l'association (communication à la DEVU avant le 1^{er} décembre des changements dans la direction de l'association, dans son objet et ses statuts),
- à une demande explicite de renouvellement de la domiciliation, déposée avant le 1^{er} décembre auprès de la DEVU,

- à la fourniture annuelle d'un justificatif d'assurance pour les associations qui bénéficieraient d'un local. Chaque année, au 1^{er} décembre, la DEVU dresse un état des demandes de renouvellement de domiciliation qu'elle transmet au CEVU pour avis. Le CEVU transmet ensuite cet avis au Président qui prend la décision finale.

L'aide aux projets étudiants



Vous êtes étudiant à l'Université de Corse, vous avez des projets qui sont des initiatives positives pour l'établissement et ses usagers ?

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) peut vous aider financièrement à les réaliser. Lors de votre inscription à

l'Université, vous avez versé une contribution destinée à alimenter ce fonds. Celui-ci est à votre disposition.

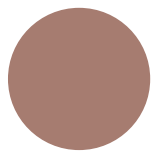
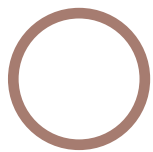
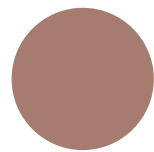
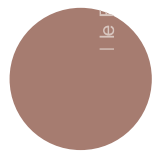
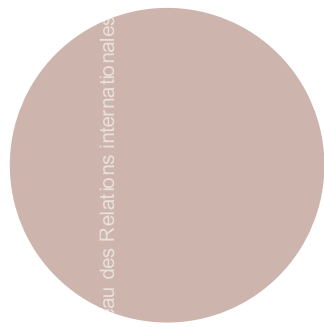
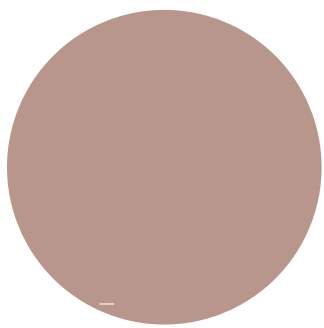
Pour cela, vous devez adresser un dossier de demande de subvention. **Le dossier de demande de subvention peut être téléchargé** sur le site de l'université

www.univ-corse.fr ou être retiré auprès de la Division des Études et de la Vie Universitaire.

Important : Les critères de recevabilité et d'attribution des subventions sont à consulter avant tout dépôt de dossier.

Contact

Secrétariat du CEVU
Tél. : +33 (0)4 95 45 01 37
Courriel : cevu@univ-corse.fr



changer | les stages à l'é

le Niveau des Relations Internationales

S'ouvrir à l'international

À L'UNIVERSITÉ DE CORSE

Pasquale Paoli

Le Bureau des Relations Internationales



Le BRI a pour mission

- Informer les étudiants étrangers sur les procédures d'inscription
- Informer les étudiants sur les possibilités de séjour d'études ou de stage à l'étranger

- Gérer les bourses de mobilité internationale pour permettre aux étudiants de concrétiser leur projet
- Informer et assister les enseignants-chercheurs dans leur projet de mobilité et de développement de partenariats internationaux
- Coordonner les projets européens et internationaux

Coordonnées

7 avenue Jean Nicoli
Campus Mariani, Bat DEVU - BP 52 - 20250 Corte
Tél. : +33 (0)4.95.45.02.23 - Fax : +33 (0)4.95.45.01.57
Courriels : ltaddei@univ-corse.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de
9 heures à 12 heures et de
14 heures à 18 heures

Les séjours d'études à l'étranger

Plusieurs possibilités s'offrent à vous

- Le programme ERASMUS

Le programme Erasmus fait partie du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV). Il doit son nom au philosophe, théologien et humaniste, Érasme de Rotterdam (1465-1536). Adversaire infatigable de la pensée dogmatique dans tous les domaines de l'activité humaine, Érasme a vécu et travaillé dans de nombreux endroits d'Europe, à la recherche de connaissances et d'expériences que seuls ces contacts avec d'autres pays pouvaient lui apporter. En léguant sa fortune à l'Université de Bâle, il a créé ce qui allait devenir par la suite la bourse de mobilité.

www.europe-education-formation.fr

Objectifs

- partir dans un pays européen éligible au programme pour effectuer

un séjour d'études d'un semestre ou d'une année universitaire

- tous les domaines d'études sont concernés
- les étudiants suivent les cours et passent les examens dans l'Université partenaire, les notes obtenues seront validées dans le cadre de votre diplôme à l'Université de Corse, grâce au transfert de crédits ECTS. Au final, vous obtiendrez un diplôme de l'Université de Corse.

Conditions d'éligibilité

- être inscrit à l'Université de Corse
- avoir la nationalité française ou la nationalité d'un des pays éligible au programme Erasmus : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République

Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, ou posséder le statut de réfugié ou d'apatride ou de résident permanent (carte de séjour de 10 ans)

- avoir achevé au moins votre 1^{re} année d'études universitaires (L1)

L'allocation Erasmus

L'allocation de séjour Erasmus a pour objectif de couvrir le surcoût occasionné par les études à l'étranger. Son montant mensuel varie chaque année (environ 100 €). Les étudiants boursiers gardent le bénéfice des bourses nationales sur critères sociaux.

- Le Programme CREPUQ

Le programme CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) vous permet de suivre des enseignements au Québec pour un semestre ou une année universitaire.

<http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>

Les conditions d'éligibilité

- être inscrit à l'Université de Corse
- avoir achevé au moins votre 1^{re} année d'études universitaires (L1)
- toutes les disciplines sont concernées, excepté la Médecine

Le dossier

Le dossier en lui-même est assez simple, mais il demande beaucoup de recherches, prévoyez d'y consacrer du temps. La présentation doit être impeccable, dactylographiée, y compris la lettre de motivation.

Votre dossier sera envoyé à l'université de votre premier choix, qui, si elle ne vous sélectionne pas, transmettra votre dossier à l'université de votre second choix etc. Surtout, veillez à bien cibler votre premier choix.

- Autres programmes de mobilité

• Le principe de l'étudiant visitant ou Free Mover

Cette procédure s'adresse aux étudiants qui ont déjà effectué un séjour Erasmus ou qui sont dans des filières où peu de partenariats Erasmus existent. Si vous

souhaitez aller au Royaume-Uni, renseignez-vous bien sur les frais d'inscription car ils sont souvent très élevés, même en tant qu'étudiant visitant.

Rappel : l'Université d'accueil ne délivre pas de diplôme à un étudiant visitant, elle délivre simplement un relevé de notes qui est ensuite validé par l'Université d'origine, à condition d'avoir établi son contrat d'études avec le responsable pédagogique et de s'être inscrit avant de partir.

• Les accords interuniversitaires

Il est également possible de partir vers d'autres pays grâce aux conventions de coopération signées avec des établissements universitaires étrangers. L'Université de Corse a signé un accord bilatéral avec l'Université de Puerto Rico. Pour tout renseignement supplémentaire, renseignez-vous auprès du BRI. Attention : toutes les filières ne sont pas éligibles.

Condition de participation

Être inscrit à l'Université de Corse.

Aides financières pour un séjour d'études à l'étranger : la bourse de mobilité

Le dossier est à retirer au BRI. Il s'agit d'une aide financière de 400 € par mois versée soit par la Collectivité Territoriale Corse, soit par le Ministère de l'Éducation Nationale (selon les critères d'éligibilité).



Les stages à l'étranger



Dans le cadre de votre formation, vous êtes nombreux à devoir effectuer un stage à l'étranger.

Ce stage est l'occasion de booster votre CV d'une expérience complète : professionnelle et internationale. Un atout indéniable pour votre future insertion dans le monde du travail.

Le stage... pourquoi à l'étranger ?

Un stage à l'étranger, c'est une première expérience professionnelle et internationale à part entière. Il apporte la preuve de votre motivation pour travailler dans d'autres contrées. Il atteste aussi d'une capacité d'adaptation appréciée des recruteurs. La démarche de recherche de stage est très importante.

Recherches de stage

Il existe beaucoup d'organismes qui aident les étudiants à trouver un stage à l'étranger (la plupart de ces organismes sont payants). Une base de données est disponible au BRI et est téléchargeable sur le site de l'Université (www.univ-corse.fr rubrique international)

Parlez de votre projet de stage à vos professeurs, certains ont des contacts à l'étranger (universités pour des stages en laboratoires, ou peut-être même dans des entreprises).

Stages en Europe : le programme Erasmus

Les conditions d'éligibilité
Vous êtes inscrit à

l'université de Corse à un programme d'études sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur, niveau doctoral inclus.

- Vous pouvez partir dès la première année d'études universitaires,
- votre stage est reconnu par l'université de Corse comme faisant partie intégrante de votre programme d'études (sous forme de crédits ECTS),
- vous effectuez ce stage dans une entreprise européenne située dans un pays éligible au programme Erasmus
- votre stage doit être d'une durée comprise entre 3 et 12 mois.

Quand et comment présenter votre candidature ?

1 Au début du semestre précédant votre départ, prenez contact avec le responsable de votre formation. Retirez un dossier Erasmus Stage au BRI, il sera à rendre avant le 15 avril.

2 Effectuez activement votre recherche de stage. Vous trouverez des informations au SIO, auprès de vos professeurs ou au BRI.

3 Lorsque vous aurez reçu le courrier du service des relations internationales vous informant de l'octroi de la bourse Erasmus stage, suivez la procédure du dossier Erasmus stage.



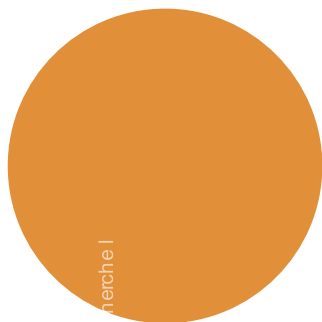
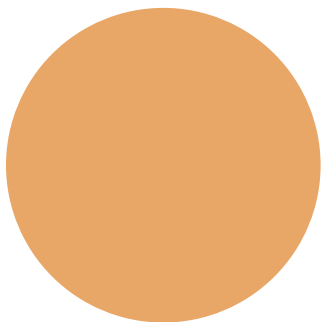
Le financement de votre période de stage à l'étranger

La bourse de mobilité

Le dossier est à retirer au BRI. Il s'agit d'une aide financière de 400€ par mois versée soit par la Collectivité Territoriale Corse, soit par le Ministère de l'Éducation Nationale (selon les critères d'éligibilité).

La bourse Erasmus stage

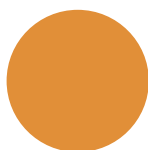
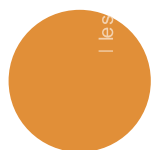
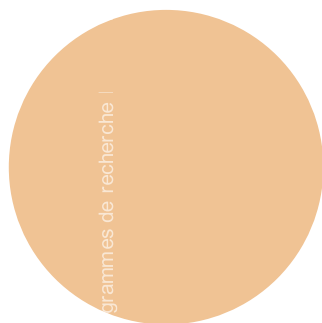
Elle peut vous être accordée dans la limite du montant de la subvention accordée chaque année à notre établissement par l'agence nationale Europe Éducation Formation France.



La recherche

À L'UNIVERSITÉ
DE CORSE

Pasquale Paoli



Les Programmes de recherche



La politique scientifique de l'Université de Corse est basée sur une «logique de projets».

Elle a pour objectif principal de fédérer les acteurs autour de **six projets structurants** et de créer simultanément les conditions d'une vraie approche pluridisciplinaire.

Les six thèmes de recherche retenus

correspondent à des secteurs à fort potentiel de développement au niveau international :

1

Feux : Ce projet a pour but d'apporter une contribution à un problème de société aussi important que les feux de forêt. La réponse scientifique repose sur le développement d'outils de prévision, basés sur la modélisation des phénomènes, accompagnés des outils théoriques afférents et confrontés à l'expérimentation.

Énergies Renouvelables :

ce projet s'articule autour de deux axes complémentaires :
1) l'étude et la gestion des systèmes à sources renouvelables d'énergie et leur intégration dans le tissu socio-économique ;
2) l'étude de matériaux nouveaux pour l'énergie et le photovoltaïque.

2

3

Ressources naturelles :

ce projet, qui présente un intérêt à la fois national et régional, est centré sur les recherches relatives à la qualité, l'analyse, la caractérisation et la valorisation des ressources naturelles et plus particulièrement les agro-ressources. Trois domaines sont concernés :
1) les ressources et produits agroalimentaires typiques (olivier et huile d'olive, agrumes, fruits, miels, etc.) ;



- 2) les plantes à parfum aromatiques et médicinales (huiles essentielles, extraits résines produits issus de la biomasse à usage énergétique);
- 3) les produits de la mer.

4

Gestion et la valorisation des eaux en

Méditerranée : ce projet vise à articuler et fédérer les compétences autour de la thématique de gestion et de valorisation de l'eau en Méditerranée. Il concerne l'aide à la gestion de l'eau en Corse et dans les îles méditerranéennes. Les actions de développement économique et d'aménagement du territoire doivent prendre en compte la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques. En effet, dans les îles méditerranéennes, les problèmes de disponibilité et de qualité de la ressource constituent une contrainte forte dans la mise en œuvre de stratégies de développement.

5

Dynamiques des territoires et du développement durable :

cet axe a pour objectif principal d'analyser les recompositions territoriales (notamment les phénomènes d'agglomération, l'émergence de périphéries, des dynamiques spatiales spécifiques) qui s'opèrent dans un contexte historique marqué par deux tendances fortes :

- 1) l'existence d'un processus d'intégration économique des régions aux niveaux européen et mondial;
- 2) la pression exercée sur l'environnement par les activités économiques.

6

Identités, Cultures : les processus de patrimonialisation :

L'inventaire et la valorisation des patrimoines consistent à définir à l'Université de Corse un répertoire électronique culturel de la Corse. Cette banque générale interdisciplinaire doit se concevoir comme un outil de visualisation et d'aide à l'analyse des phénomènes culturels, anthropologiques, archéologiques, historiques, littéraires et linguistiques étudiés depuis 20 ans à l'Université de Corse.

Coordonnées

Directeur administratif : Nathalie Giorgi

Direction de la recherche et du Transfert
Palazzu Naziunale - BP 52 - 20250 Corte
Tél. : +33 (0)4 95 45 01 78
Courriel : giorgi@univ-corse.fr

La cellule de valorisation de la recherche



La cellule de valorisation assure la promotion de la recherche et des savoir-faire de l'Université et le développement des relations partenariales avec son environnement socio-économique.

Offres de services pour les entreprises

- Recherche des compétences universitaires adaptées au projet de l'entreprise
- Mise à disposition de plateaux techniques
- Accompagnement de l'entreprise dans ses

relations partenariales avec les équipes de recherche.

Offres de services pour les équipes de recherche

- Accompagnement dans le montage de collaborations
- Recherche de partenaires publics ou privés.
- Rédaction et négociation des contrats. Calcul des coûts.
- Aide à la gestion de projets de recherche inter laboratoire.
- Protection des intérêts de l'Université et des chercheurs (stratégie de propriété intellectuelle).
- Formation et sensibilisation.
- Diffusion d'informations.

Coordonnées

Responsables :

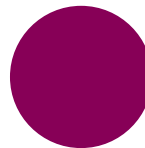
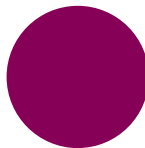
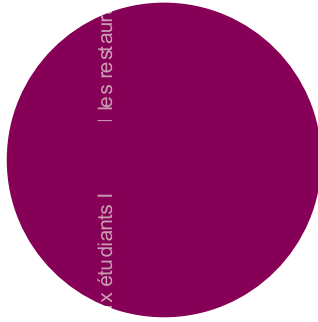
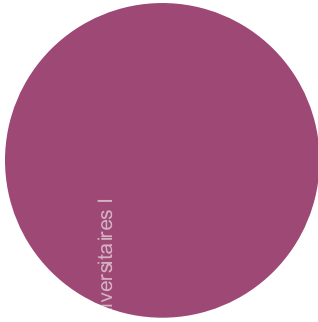
Colette Tomasi & Marie-Françoise Salicetti

Campus Grimaldi - Bat PPDB - BP 52 - 20250 Corte

Tél. : +33 (0)4 95 45 01 82 - Fax : +33 (0)4 95 45 02 69

Courriels : ctomasi@univ-corse.fr

salicetti@univ-corse.fr



Vie pratique

À L'UNIVERSITÉ
DE CORSE

Pasquale Paoli

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

Ses missions : améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants.

Qui peut bénéficier des œuvres universitaires ?

Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit à la Sécurité Sociale Étudiante.

Les services proposés : Le

logement et la restauration universitaire, un service social, des emplois temporaires, l'accueil des

étudiants étrangers, des activités culturelles et de loisirs, des voyages...

Bourses et logement : Tout étudiant inscrit dans un établissement et qui répond

à des conditions d'âge, de nationalité et de progression dans les études peut en faire la demande. La demande s'effectue à l'aide du Dossier Social Étudiant.

Coordonnées

CROUS de Corse
22 avenue Jean Nicoli - BP 55 - 20250 Corte
Tél. : +33 (0)4 95 45 30 00 - Fax : +33 (0)4 95 61 01 57
www.crous-corse.fr

Le Dossier Social Étudiant

Il s'agit d'un dossier unique instruit par le CROUS qui permet d'effectuer simultanément une demande de :

- Bourse d'enseignement supérieur sur critères

sociaux et/ou universitaires, - Logement en résidence universitaire.

Procédure : les demandes doivent être formulées entre le 15 janvier et le 30 avril

pour l'année universitaire suivante. Il faut déposer son dossier sur internet :

<https://dse.orion.education.fr/depot>

Les Logements étudiants

Tout étudiant inscrit dans un établissement ou une section d'établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante peut solliciter l'attribution d'un logement en résidence universitaire.

Les décisions d'admissions sont communiquées aux candidats en juin (admissions complémentaires en juillet).

Le CROUS de Corse gère trois sortes de résidences :

les résidences conventionnées, les résidences traditionnelles, les autres résidences.

Renseignements sur le site www.crous-corse.fr

Les aides aux étudiants

Les bourses

1

Bourses sur critères sociaux : Conditions d'attribution :

- Situation sociale : avoir des parents disposant de revenus insuffisants pour financer des études supérieures (calculé selon le Quotient Familial)
- Nationalité : sont concernés :
 - Les étudiants français
 - Les étudiants étrangers porteurs de la carte OFPRA
 - Dans certains cas : les étudiants de l'Union Européenne ou étrangers (se renseigner auprès du CROUS)
- Âge : avoir moins de 26 ans pour la première demande
- Diplôme : baccalauréat ou équivalent.

2

Bourses sur critères universitaires :

Elles sont réservées aux étudiants à partir du M2 qui se sont distingués dans leurs résultats. Les candidats sont classés par ordre de mérite en fonction des résultats obtenus l'année précédente. À mérite égal, les étudiants boursiers

sur critères sociaux l'année précédente sont prioritaires.

Le complément bourse de mérite :

- À compter de la rentrée 2008, cette aide sera accordée :
- aux élèves de terminale, futurs étudiants boursiers sur critères sociaux, ayant obtenu le baccalauréat avec la mention TB,
 - aux étudiants boursiers lauréats à la fin de la licence (les 5 % des meilleurs de chaque diplôme).

3

Les Bourses de voyage :

Elles sont destinées aux étudiants qui accomplissent à l'étranger ou dans les DOM-TOM, des stages individuels d'un mois minimum s'intégrant obligatoirement dans leur cursus. Il s'agit uniquement d'une participation aux frais de transport dont le montant ne peut excéder le coût réel payé par l'étudiant. Ces bourses sont accordées en priorité à des étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

4

Le dispositif sésame :

Les bourses de mérite et/ou de mobilité pourront également être accessibles à compter de la rentrée 2008 aux étudiants non boursiers sur critères sociaux mais dont la famille est non imposable sur le revenu.

Le Fonds National d'Aide d'Urgence :

À compter de la rentrée 2008, ce fonds se substitue aux allocations d'études et à l'allocation unique d'aide d'urgence. Elle permet de répondre aux situations particulières notamment :

- détresse financière,
- rupture familiale,
- indépendance familiale avérée,
- reprise d'études

Une commission d'attribution académique décide, au vu du dossier de l'étudiant, du montant de l'aide.

5

Les allocations

1 Allocations de recherche :
Elles concernent les étudiants préparant un Doctorat, âgé de moins de 25 ans lors de leur première inscription en thèse.
Renseignements : s'adresser au responsable de l'école doctorale.

2 Allocation Erasmus :
La bourse communautaire Erasmus peut-être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissement (de trois mois à un an).
Dossier à retirer auprès du service international de l'Université.

3 Allocation pour la diversité dans la fonction publique :
se renseigner auprès de la préfecture de votre département.

Les prêts

Les prêts d'honneur :
Ces prêts avantageux (sans intérêts perçus) s'adressent à des étudiants de nationalité française, non bénéficiaires d'une bourse ou d'une allocation d'études. Un comité académique examine les demandes de prêts et apprécie la situation particulière de chaque étudiant. Le remboursement doit intervenir au plus tard 10 ans après la fin des études.

Les aides au logement

L'APL (Aide Personnalisée au Logement) :
Elle s'adresse essentiellement aux résidents de foyers à caractère social, aux occupants de nouvelles résidences.
Renseignements sur le site www.caf.fr

L'ALS (Allocation Logement à caractère Social) : Elle peut être attribuée aux occupants de tout autre logement. La demande s'effectue auprès de la Caisse d'Allocations



1

Familiales du lieu du logement loué.
Renseignements sur le site www.caf.fr

Ces aides sont versées directement au CROUS et viennent en déduction du loyer.

Les résidences conventionnées Pascal Paoli 2, Porette, Grossetti 020, Grossetti 024 ouvrent droit à l'APL, les résidences traditionnelles Pascal Paoli 1, Grossetti 025 et les autres résidences (Central Fac) ouvrent droit à l'ALS.

Les restaurants universitaires



Le CROUS propose aux étudiants des formules de restauration variées, peu coûteuses et équilibrées.

La carte CROUS est un porte-monnaie électronique (PME) vous permet de régler vos repas au Restaurant Universitaires, dans les Cafèt et aux distributeurs automatiques. Elle peut être chargée par CB, chèque, espèces dans les différents points de vente (RU, Cafèt, Accueil). Elle vous évite l'achat de ticket ou la recherche de monnaie, et les files d'attente. Disponible toute l'année, elle est gratuite! (pensez à fournir la photocopie de votre carte étudiante).

Plusieurs lieux de restauration vous sont proposés

Le restaurant universitaire campus Mariani

Heures d'ouverture :

· du lundi au Vendredi : de 11 h 30 à 13 h 30 et de 19 h 00 à 20 h 30

· le samedi : de 12 h 00 à 13 h 00 et de 19 h 00 à 20 h 00 (fermé le dimanche)

Le coût du repas s'élève à 2,80 €.

Les Cafèt

Cafétéria Campus Mariani

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 14 h 00 et de 17 h 00 à 22 h 00 (fermé le samedi et le dimanche)

Cafétéria campus

Grimaldi
du lundi au Vendredi de 8 h 00 à 14 h 00 et de 17 h 00 à 22 h 00 (fermé le samedi et le dimanche)

Cafétéria IUT

du Lundi au Vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 (fermé le samedi et le dimanche).

1

2

3

Renseignements

sur le site : www.crous-corse.fr



Le service de médecine préventive

Le service est un lieu d'accueil, d'écoute et d'aide, animé par un infirmier, une assistante sociale et une secrétaire.

Il assure :

- Les visites médicales obligatoires pour les étudiants venant d'une autre université dont le dossier médical n'a pas été transféré et à la demande de tout étudiant, quel que soit son niveau d'études.

- Les consultations sociales : pour tout problème personnel, entretien, conseil, information, appui dans les démarches : bourses, hébergement, ressources...

- L'information sur tout problème touchant à la vie

de l'étudiant : handicap, contraception, sexualité, maladies sexuellement transmissibles, Sida, toxicomanies...

- Un relais pour les étudiants handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, temporaires ou définitifs ou pour les étudiants ayant un problème de santé handicapant leur scolarité : toutes les démarches, en vue de l'aménagement des études et des examens, sont réalisées dans la plus grande confidentialité en donnant des informations et en émettant des avis sur les mesures particulières.

- Les vaccinations et les soins d'urgence.

Coordonnées

Directrice : Mme Roberte Stromboni

7 avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte

Tél. / Fax : +33 (0)4 95 45 00 19 (infirmier)

+33 (0)4 95 45 01 20 (assistante sociale)

En cas d'urgence

Les médecins généralistes

- CASAMATTE Jean-Rémy
Tél. : +33 (0)4 95 46 09 62
- CASANOVA Joseph
Tél. : +33 (0)4 95 46 09 19
ou +33 (0)4 95 46 01 68
- LESCHI Jean-Louis
Tél. : +33 (0)4 95 61 04 12
- GHIONGA Pierre
Tél. : +33 (0)4 95 46 16 11
ou +33 (0)4 95 46 11 02
- GUIDICELLI Jean-Félix
Tél. : +33 (0)4 95 46 16 11
- POLI Xavier
Tél. : +33 (0)4 95 46 16 11

Les médecins spécialisés

- ALBERTINI Marie
(angéiologie)
Tél. : +33 (0)4 95 61 16 19
- MALLERONI - MANTEI
Juliette (dermatologie)
Tél. : +33 (0)4 95 46 24 01
- RENUCCI - GHIONGA
Françoise (ophtalmologie)
Tél. : +33 (0)4 95 46 01 91
- SCHIFF Hubert
(psychiatrie)
Tél. : +33 (0)4 95 46 10 93

Pompiers : 18

Gendarmerie : +33 (0)4 95 46 04 81

SAMU : 15

Hôpital : +33 (0)4 95 45 05 00

PC Neige : +33 (0)4 95 46 17 12

Dispensaire : +33 (0)4 95 46 06 45

Les dentistes

- ALBERTINI J-François
Tél. : +33 (0)4 95 46 23 71
- CAMPANA Jacques
Tél. : +33 (0)4 95 46 06 01
- GRAZIANI Jean-Noël
Tél. : +33 (0)4 95 61 08 43
- Centre Mutualiste
UGRM de Haute-Corse
Tél. : +33 (0)4 95 46 25 92
- SCM GARCIA-GAFFAYOLI
Tél. : +33 (0)4 95 46 08 96

Les pharmaciens

- BATESTTI - PANCAZZI
avenue du 9 septembre
Tél. : +33 (0)4 95 46 08 95
- LESCHI - 19, cours Paoli
Tél. : +33 (0)4 95 46 08 12
- MANZI - 12, cours Paoli
Tél. : +33 (0)4 95 46 00 02

Les masseurs kinésithérapeutes

- ALBERTINI Antoine
ALBERTINI Jacques-Philippe
DELPRAT Sophie
10, avenue Gal de Gaulle
Tél. : +33 (0)4 95 46 09 78
 - ARRIL Dominique
12, cours Paoli
Tél. : +33 (0)4 95 46 08 54
 - BATESTTI Chantal
résidence Bertrand
Tél. : +33 (0)4 95 46 11 77
 - GALLICHER Bruno
immeuble Duc de Padoue
Tél. : +33 (0)4 95 46 09 78
ou +33 (0)4 95 48 81 11
 - MALLERONI Jean-Toussaint
1, avenue Pt Pierucci
Tél. : +33 (0)4 95 46 10 03
- ### Les Laboratoires d'analyses médicales
- FAURE-SIMEONI
28 bis, cours Paoli
Tél. : +33 (0)4 95 46 11 45
 - MANNONI
19, cours Paoli
Tél. : +33 (0)4 95 46 16 33

Les infirmiers

- CAMPOCASSO Lisandru
lotissement Porette
Tél. : +33 (0)4 95 46 27 94
- CERUTTI Pierre
lieu-dit Cutincu
Saint Pancrace
Tél. : 06 23 01 38 31
- DE NOBILI Jean Baptiste
résidence Citadelle
Tél. : +33 (0)4 95 46 05 91
- FRANCESCHINI Pierre-Jean
1, place Padoue
Tél. : +33 (0)4 95 47 42 57
- GIORGI Aline
19 bis, cours Paoli
Tél. : +33 (0)4 95 46 14 57
- Groupement Exercice
Professionnel Infirmier (GEPI)
9, rue colonel Ferracci
Tél. : +33 (0)4 95 46 25 18
- PERGOLA Valérie
Lieu-dit Fussadu
Tél. : +33 (0)4 95 47 09 05
- POEY Véronique
avenue Pdt Pierucci
Tél. : +33 (0)4 95 46 06 78
- PULICANI Nathalie
résidence Le Culumbu
Tél. : +33 (0)4 95 61 36 48
- VINCENT Françoise
immeuble Tristan Pierucci
Tél. : +33 (0)4 95 46 11 52



Se distraire

Piscine municipale

Quartier Porette
Tél. : +33 (0)4 95 46 11 99

COSEC municipal

Quartier Porette
Tél. : +33 (0)4 95 46 17 20

Stade Santos-Manfredi

Avenue Président Pierucci
Tél. : +33 (0)4 95 61 05 66

Chabrières - RN 200

Tél. : +33 (0)4 95 46 27 64
ou +33 (0)4 95 46 24 45 (Dojo)

Cinéma L'Alba

Route Tavignanu
Tél. : +33 (0)4 95 46 11 50

Se déplacer

En avion

Les téléphones de quelques compagnies aériennes pour réserver :

- **Compagnie Corse Méditerranée (CCM)**

réservations Corse : 36 54

- **Air France** : 36 54

- **Nouvelles Frontières**

Ajaccio : +33 (0)4 95 21 55 55
(Aéroport : +33 (0)4 95 23 56 81)
Bastia : +33 (0)4 95 32 01 62

TÉLÉPHONES DES AÉROPORTS :

- **Aéroport International Campu dell'Oru (Ajaccio)**

+33 (0)4 95 45 23 56 56

- **Aéroport de Bastia**

+33 (0)4 95 54 54 54

- **Aéroport de Calvi-Sainte Catherine**

+33 (0)4 95 65 88 88

- **Aéroport de Figari**

+33 (0)4 95 71 10 10

En bus

• Gare routière d'Ajaccio
Tél. : +33 (0)4 95 51 55 45

En bateau

Les téléphones et/ou adresses de quelques compagnies maritimes :

- **SNCM** : 32 60 "SNCM"

Ajaccio : +33 (0)4 95 29 66 66

Bastia : +33 (0)4 95 54 66 99

- **Corsica Ferries**

Ajaccio : 33 (0)4 95 50 78 82

Bastia : +33 (0)4 95 32 95 95

- **Compagnie Méridionale de Navigation (CMN)**

Ajaccio : +33 (0)4 95 11 01 00

Bastia : +33 (0)4 95 55 25 55

- **Moby Bastia**

4, rue Cdt Luce de Casabianca
Tél. : +33 (0)4 95 34 84 94

- **SAREMAR Bunifaziu**

Gare Maritime

Tél. : +33 (0)4 95 73 00 96

En train

Chemins de Fer de la Corse

• Siège : BP 237

20294 Bastia cedex

Tél. : +33 (0)4 95 32 80 60

Fax : +33 (0)4 95 34 01 14

• Gares :

Ajaccio : +33 (0)4 95 23 11 03

Bastia : +33 (0)4 95 32 80 61

Corte : +33 (0)4 95 46 00 97

Pasquale Paoli



L'Université de Corse a été fondée en 1765 par le général Pasquale Paoli, alors Gouverneur de l'île. Pour les notables corses, c'est la

concrétisation d'une très ancienne revendication, initiée dès les débuts de la révolution corse en 1731. L'université avait son siège à Corte. Les moyens financiers de son fonctionnement avaient été trouvés : les cours y étaient gratuits, les professeurs tous des ecclésiastiques réguliers, comme il était d'usage à l'époque et les étudiants percevaient une bourse de 15 à 20 livres par mois. Le style de Paoli se manifestait dans tous les actes de son gouvernement et aussi à l'égard de l'Université : l'examen public se fait au mois de mai, en présence du Conseil d'État et du Général, qui tirait lui-même les sujets, pour montrer à quel point la Nation toute entière avait les yeux fixés sur l'Université.

Cette université semble avoir été la digne réponse de la Corse à la trop longue dépression culturelle dans laquelle la République de Gênes l'avait maintenue, selon les paolistes. Ainsi cette institution apparaissait-elle comme la pupille des yeux de Paoli, symbole de l'indépendance et de la liberté de l'île.

Les événements de l'histoire furent cause de sa fermeture après quatre années. Les derniers examens eurent lieu en mai 1768, l'année où la Corse fut cédée à la France. Cette fermeture parut, durant plus de deux siècles, définitive.

C'est en 1981, dans la même ville de Corte, que l'université réouvre ses portes, suite à un mouvement populaire, et accueille ainsi ses cinq cents premiers étudiants.